

DÉPARTEMENT DU MORBIHANEAU DU MORBIHAN

DATE DE CONVOCATION : 22/06/2022				
Nombre de délégués en exercice	Présents	Absents	Pouvoirs	
62	36	13	13	
Dont en Distribution	35	20	9	6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt deux, le un juillet, le Comité Syndical de Eau du Morbihan, dûment convoqué, s'est réuni à Vannes, sous la présidence de Monsieur Dominique RIGUIDEL, Président de Eau du Morbihan.

Étaient présents :

Madame Annie AUDIC. Monsieur Daniel AUDDO. Monsieur Patrick BEILLON. Monsieur Denis BERTHOLOM. Madame Marie-Claire BONHOMME. Monsieur André BOUDART. Monsieur Serge BUCHET. Monsieur Yannick CHESNAIS. Monsieur Jean-Claude COUDE. Monsieur Vincent COWET. Monsieur Paul COZIC. Monsieur Michel CRIAUD. Monsieur Thierry EVENO. Madame Pascale GILLET. Monsieur Bruno GOASMAT. Monsieur Didier GUILLOTIN. Monsieur Raymond HOUEIX. Monsieur Yves HUTTER. Monsieur Freddy JAHIER. Monsieur Denis L'ANGE. Monsieur Bruno LE BORGNE. Monsieur Yannick LE BORGNE. Monsieur Bernard LE BRETON. Monsieur Ronan LE DELEZIR. Monsieur Denis LE RALLE. Monsieur Gérard LE ROY. Madame Christine MANHES. Monsieur Joël MARIVAIN. Madame Claire MASSON. Monsieur François-Denis MOUHAOU. Monsieur Anthony ONNO. Monsieur Maurice POUILLAUE. Monsieur Jérôme REGNIER. Monsieur Dominique RIGUIDEL. Monsieur Benoît ROLLAND. Monsieur Stéphane SANCHEZ

Avaient donné pouvoir :

Madame Martine AUFFRET. Monsieur Maurice BRAUD. Monsieur Jacky CHAUVIN. Monsieur Jean-Luc CHIFFOLEAU. Monsieur Jean-Paul GAUTIER. Madame Françoise GUILLERM. Madame Diane HINGRAY. Madame Annaïck HUCHET. Monsieur Jean-Pierre LE PONNER. Monsieur Daniel MANENC. Monsieur David ROBO. Monsieur André TEXIER. Monsieur Yves THIEC

Étaient excusés :

Monsieur Dominique CHAUMORCEL. Monsieur Alain DE CHABANNES. Monsieur Jean-Luc EVEN. Monsieur Roland GASTINE. Monsieur Tibault GROLLEMUND. Monsieur Hugues JEHANNO. Monsieur Pascal LE JEAN. Monsieur René LE MOULLEC. Monsieur Loïc LE PEN. Madame Martine PARE. Monsieur Jean-Charles SENTIER. Monsieur Franck VALLEIN. Monsieur Yann YHUEL

Secrétaire de séance : Madame Annie AUDIC

Les présents formant la majorité des membres en exercice, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

.../...

CS_2022_043 - Rapport sur le prix et la qualité du service Distribution - exercice 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

Vu le rapport du Président ;

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public de Distribution d'eau potable au titre de l'exercice 2021, annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à Vannes, le 1 juillet 2022

(au registre suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

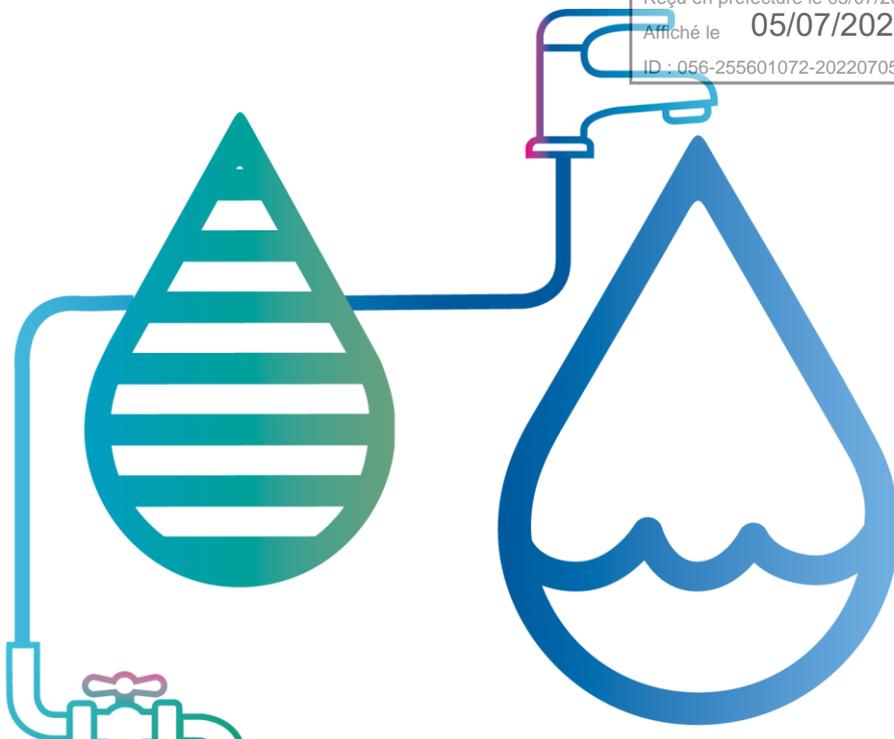


Dominique RIGUIDEL

Seuls les délégués ayant transféré la compétence Distribution à Eau du Morbihan ont participé au vote.

DÉTAIL DU VOTE

POUR	26
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NE PARTICIPE PAS	0



Eau du Morbihan

Distribution



Exercice 2021

Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales



Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	4
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	4
1.2. MODES DE GESTION DU SERVICE	6
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D101.1)	13
1.4. NOMBRE D'ABONNES	14
1.5. EAUX TRAITEES	16
1.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice 2021 :	16
1.5.2 Volumes mis en distribution au cours de l'exercice	17
1.5.3 Volumes vendus au cours de l'exercice	19
1.5.4 Autres volumes	21
1.6. LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)	22
2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	23
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	23
2.2. FACTURE D'EAU TYPE (D102.0)	25
2.3. RECETTES	29
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE	33
3.1. QUALITE DE L'EAU (P101.1 ET P102.1)	33
3.2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P103.2B)	37
3.3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU	39
3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)	39
3.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	42
3.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	43
3.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	44
3.4. TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON-PROGRAMMEES (P151.1)	45
3.5. DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS (D151.0 ET P152.1)	46
3.6. DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE (P153.2)	46
3.7. TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE (P154.0)	47
3.8. TAUX DE RECLAMATIONS (P155.1)	48
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	49
4.1. BRANCHEMENTS EN PLOMB	49
4.2. MONTANTS FINANCIERS	49
4.3. ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE	51
4.4. AMORTISSEMENTS	51
4.5. PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ET PROJETS A L'ETUDE	51
5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	52
5.1. ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE (P109.0)	52
.....	52
6. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS	53
Annexes	54

ANNEXE 1 : STRUCTURE BUDGETAIRE

ANNEXE 2 : TARIFS AU 01/01/2021 ET AU 01/01/2022

ANNEXE 3 : INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P103.2B) EN DETAIL

ANNEXE 4 : LISTE DES MARCHES DISTRIBUTION NOTIFIES EN 2021

ANNEXE 5 : NOTICE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (AELB) - 2021



service public d'eau potable

Le présent Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de Distribution d'eau potable concerne l'exercice 2021. Les éléments clés sont identifiés de la façon suivante dans le document :



La gouvernance du syndicat est organisée comme suit à fin 2021 :

- 1 Président, et 4 Vice-présidents à compétence fonctionnelle (Finances-Affaires générales, Ressource, Production-Transport, Distribution),
- 12 Vice-présidents à compétence territoriale,
- 22 membres dont 2 syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable, 10 communautés de communes ou d'agglomération et 10 communes, organisés sur le territoire en 12 collèges électoraux.

A signaler la scission de Centre Morbihan Communauté effective le 31 décembre 2021, engendrant une modification des membres de Eau du Morbihan. A la date de présentation du présent rapport, la gouvernance a évolué de la façon suivante :

- 13 Vice-présidents à compétence territoriale
- 23 membres dont 11 communautés de communes

Seuls les changements sont identifiés ci-avant.

1. Caractérisation technique du service



réservoir
de
distribution



réseaux
de
distribution



branchement

1.1. Présentation du territoire desservi

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le **05/07/2022**

ID : 056-255601072-20220705-CS_2022_043-DE

Le service est géré au niveau :

Communal

Intercommunal

Nom de la collectivité : Eau du Morbihan

Caractéristiques : Eau du Morbihan est un syndicat mixte fermé exerçant, par transfert de ses membres les compétences obligatoires : Production et Transport de l'eau potable, ainsi que la compétence à la carte : **Distribution**. Ces statuts en vigueur sont entérinés par un arrêté préfectoral du 23 juillet 2019.

Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) Compétences obligatoires faisant l'objet d'un autre rapport sur le prix et la qualité du service

Composition et organisation (au 31 décembre 2021) : Eau du Morbihan exerce la compétence Distribution de l'eau potable sur 107 communes.

La carte ci-après permet d'illustrer l'organisation de Eau du Morbihan. Le périmètre de Eau du Morbihan au titre de la compétence à la carte Distribution correspond au territoire vert.

Périmètre de Eau du Morbihan au 1^{er} janvier 2022



Depuis le 1^{er} janvier 2021, la compétence Distribution pour Pluherlin et Saint-Gravé est désormais exercée par le SIAEP de Questembert.

Existence d'une CCSPL Oui Non

Existence d'un règlement de service Oui Non

1.2. Modes de gestion du service

Le service est exploité en

- régie
- régie intéressée
- gérance
- marché de prestation de services
- concession de service public : affermage
- concession de service public : délégation de service à paiement public



Bilan des modes de gestion concernant la compétence Distribution :

Nombre d'affermages	6
Nombre de délégations de service à paiement public	4
Nombre de marchés de services	1
Nombre de régie avec ou sans assistance	2



La liste détaillée ci-après indique les mentions suivantes pour chaque périmètre initial :

- Nouvelle appellation relative à chaque périmètre initial sous le libellé « périmètre »
- Nature du mode de gestion
- Nom de l'exploitant
- Date de début de contrat
- Durée
- Date de fin de contrat initial ou date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant)
- Nombre d'avenants depuis l'origine du contrat
- Nombre d'avenants depuis le 1^{er} janvier 2021, date de visa et objet

Le libellé « périmètre » permet d'identifier le secteur géographique concerné par un même contrat d'exploitation.



Vie des contrats sur le territoire d'Eau du Morbihan concernant la Distribution – 2021

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le **05/07/2022**
ID : 056-255601072-20220705-CS_2022_043-DE

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Avenants depuis l'origine du contrat	Avenants depuis le 01/01/2021 n°	Date visa	Objet
a: Roi Morvan Communauté (RMCom) pour partie	concession de service à paiement public	STGS	01/01/2020	6	31/12/2025	1	1	05/05/2022	Intégrer la distribution de Langonnet
RMCom / Roudouallec	régie avec assistance technique	STGS	01/01/2020	2	31/12/2021				
RMCom / Langonnet	régie		01/01/2020		28/02/2022				
RMCom / Guémené	affermage	SUEZ	01/01/2012	10	31/12/2021	3			
b: Centre Morbihan Communauté (CMC), Plaudren et Colpo	concession de service à paiement public	SAUR	01/01/2019	6	31/12/2024	1	1	30/09/2021	Acter le transfert des communes de Plaudren et Colpo vers GMVA
c: De l'Oust à Brocéliande Communauté (OBC) pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	concession de service à paiement public	SAUR	01/01/2020	6	31/12/2025				
OBC pour partie et Ploërmel Communauté / Sérent-Lizio	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	4			
Ploërmel Communauté / CC Josselin	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2022	4	4	21/12/2021	Acter le transfert des communes de Quily et Cruguel dans le contrat pour être en adéquation avec le territoire de la Communauté de Communes et prolonger le contrat d'un an

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin	Avenants depuis l'origine du contrat	Avenants depuis le 01/01/2020 n°	Date visa	Objet
OBC / Basse Vallée de l'Oust (BVO)	affermage	SAUR	01/01/2008	15	31/12/2022	5	5	24/11/21	Acter le transfert des communes de Saint Gravé et Pluherlin vers le SIAEP de Questembert. Intégrer les communes de Sérent, Lizio et Saint Guyomard dans le contrat pour être en adéquation avec le territoire de la Communauté de Communes. Intégrer le feeder Bois Brun - Bellée
d: Arc Sud Bretagne (ASB) pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	concession de service à paiement public	VEOLIA EAU	01/01/2020	6	31/12/2025	1	1	09/04/2021	Acter le transfert des communes de Caden et Malansac vers le SIAEP de Questembert
Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan (CCBBO) / SIAEP Hennebont	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	3			
CCBBO / Trévidel	prestation de services	SAUR	01/01/2019	1+(2x1)	31/12/2021				
Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	6			

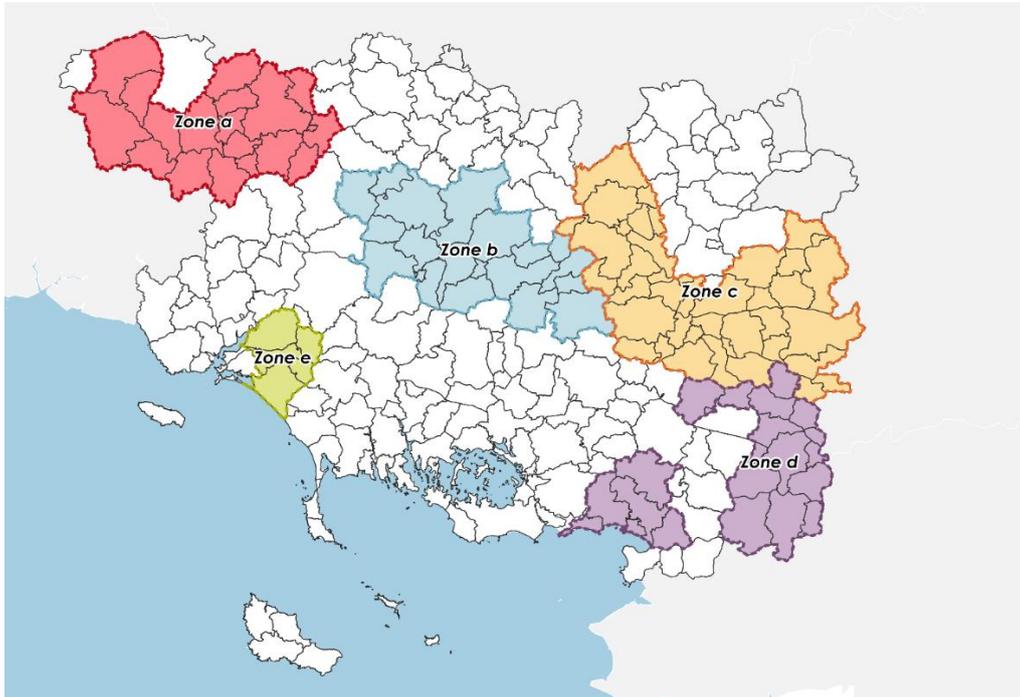
A signaler : Trois procédures ont été menées à leur terme en 2021, compte tenu des échéances des contrats d'exploitation au 31/12/2021.

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Date de début	Durée (ans)	Date de fin	Compétence concernée
a2 : Exploitation du service public de distribution d'eau potable. périmètre : Roi Morvan Communauté pour partie / Ex SIAEP Guémené sur Scorff	concession de service à paiement public	STGS	01/01/2022	4	31/12/2025	Distribution
e : Exploitation du service public de distribution d'eau potable périmètre : Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan	concession de service à paiement public	SAUR	01/01/2022	7	31/12/2028	Distribution
Exploitation du service public de production et de distribution d'eau potable de Belle-Ile en Mer	concession de service à paiement public	SAUR	01/01/2022	7	31/12/2028	Distribution

Une procédure a été engagée en 2022, compte tenu de l'échéance du contrat d'exploitation au 31/12/2022.

Périmètre	Mode de gestion	Date de début	Durée (ans)	Date de fin	Compétence concernée
c2 : Exploitation du service public de distribution d'eau potable. périmètre : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	concession de service à paiement public	01/01/2023	3	31/12/2025	Distribution

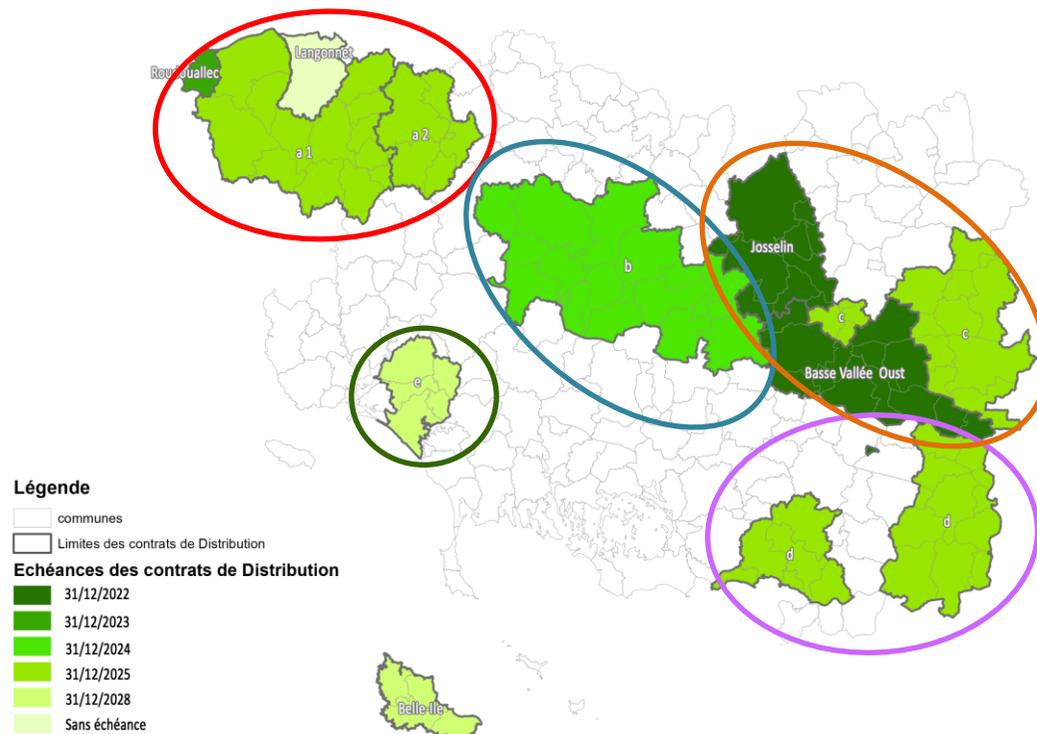
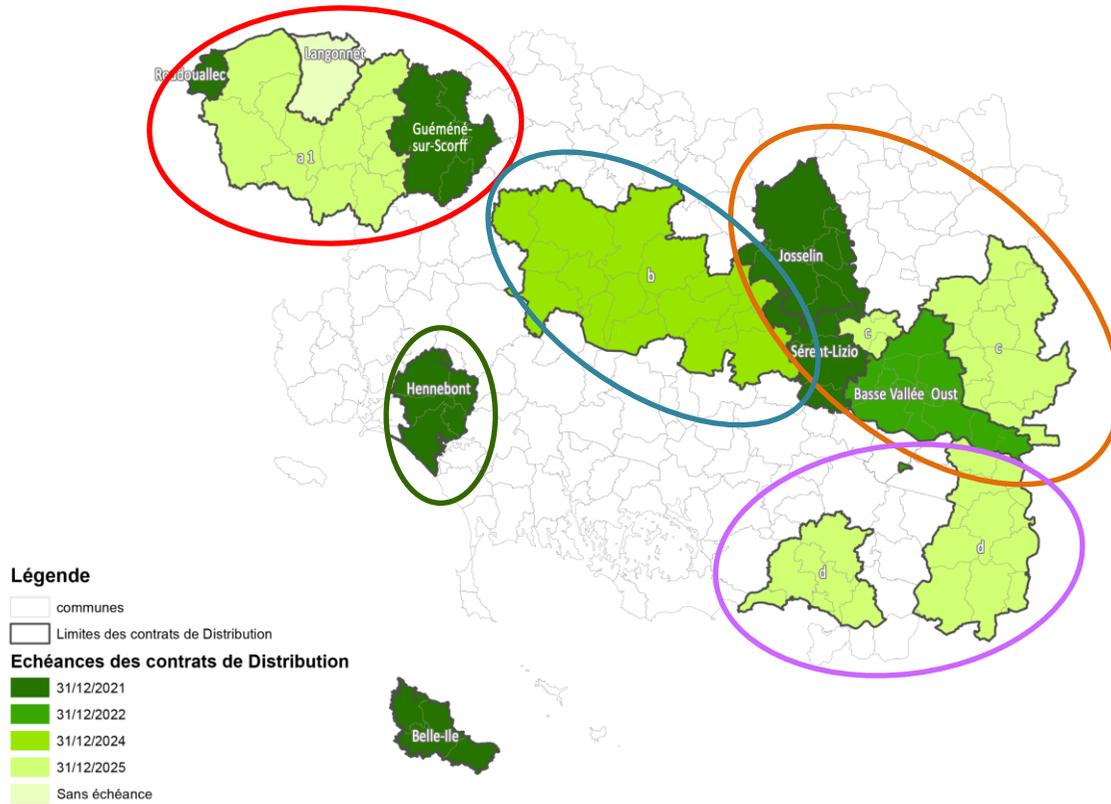
Le 8 décembre 2020, le comité syndical a pris acte de la nouvelle proposition de redécoupage territorial en termes d'exploitation reposant sur un allotissement fonctionnel distinguant les missions de Production et Transport d'une part, et de la Distribution d'autre part, et sur un allotissement géographique sur le territoire continental. Il a acté du traitement différencié des îles. La carte ci-dessous définit les 5 zones proposées pour la partie Distribution.



Ce redécoupage territorial est progressivement mis en application, au fur et à mesure des échéances des contrats d'exploitation actuellement en vigueur. Les deux cartes ci-après illustrent la mise en œuvre du redécoupage aux dates suivantes : état au 31/12/2021 et état au 31/12/2022.

Echéance des contrats sur le périmètre Distribution (état au 31/12/2021)

Echéance des contrats sur le périmètre Distribution (état au 01/01/2022)



Les prestations confiées aux exploitants dans le cadre de leur(s) contrat(s) sont les suivantes, au titre de la compétence optionnelle Distribution :

Gestion du service	Fonctionnement, surveillance, entretien et maintenance des installations
Gestion des abonnés	Accueil des abonnés, relation avec les abonnés, facturation du service aux abonnés du service et recouvrement
Mise en service	Des branchements
Entretien	De la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, du génie civil
Renouvellement	Des matériels tournants, des accessoires hydrauliques, des équipements électromécaniques des réseaux, tenue à jour des plans et de l'inventaire
Connaissance patrimoniale	Structuration d'un système d'information géographique et mise en place d'une base de données des opérations de maintenance
Transparence/communication	Transmission des données et de conseils Echange permanent
Prestations particulières	Maintenance des ascenseurs de réservoirs

Eau du Morbihan prend en charge :

Renouvellement	De la voirie, des branchements, des canalisations, du génie civil
-----------------------	---

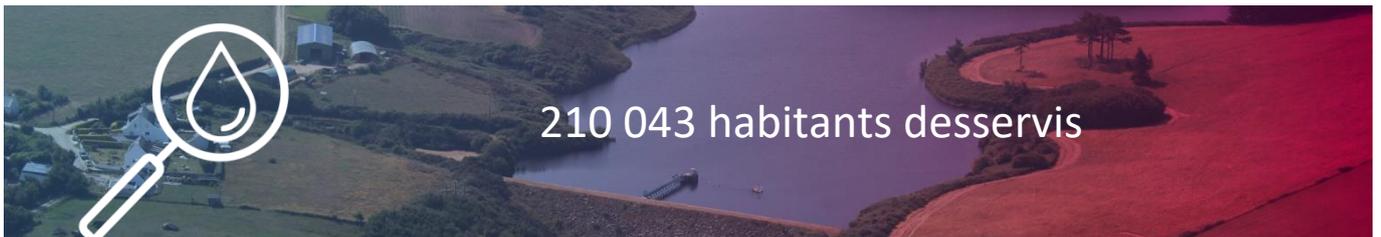
Les exploitants et Eau du Morbihan peuvent agir sur des équipements différents pour un même ouvrage.

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Périmètre de Eau du Morbihan (en habitants)	Population INSEE 2021	Population DGF 2021
Au titre de la compétence Distribution	189 386	210 043

(Sources : population INSEE mise à jour en décembre 2021 + population DGF 2021 pour la part des résidences secondaires)

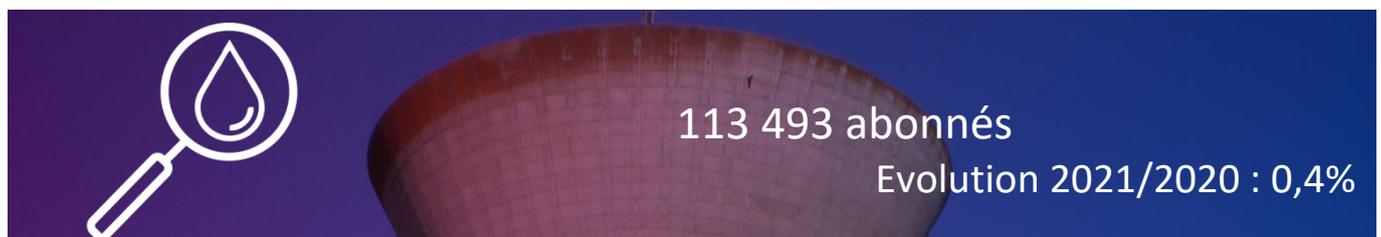


1.4. Nombre d'abonnés

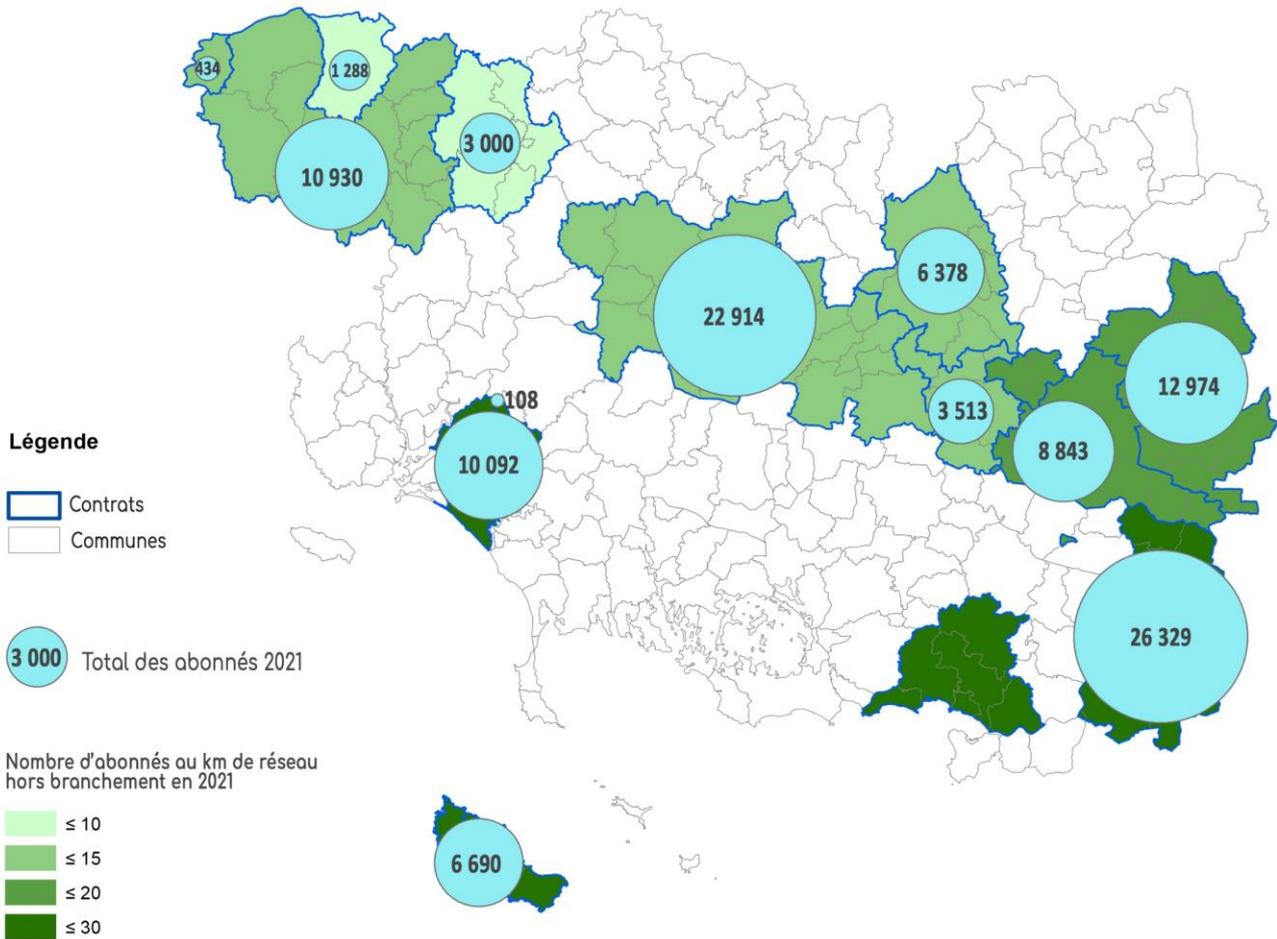
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La répartition des abonnés par périmètre est la suivante :

Périmètre	Nombre d'abonnés domestiques	Nombre d'abonnés non domestiques	Nombre d'abonnés 2021	Nombre d'abonnés 2020	Variation 2021/2020	Densité nombre abonnés/km
a : Roi Morvan Communauté pour partie (RMCom)	10 930	0	10 930	10 941	0%	11
RMCom / Guémené	2 999	1	3 000	2 997	0%	9
RMCom / Roudouallec	434	0	434	458	-5%	10
RMCom / Langonnet	1 288	0	1 288	1 278	1%	9
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	22 897	17	22 914	22 504	2%	15
Ploërmel Communauté / Josselin	6 374	4	6 378	6 294	1%	15
OBC / BVO	8 840	3	8 843	10 065	-12%	16
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie (OBC)	12 967	7	12 974	12 563	3%	17
Sérent - Lizio	3 511	2	3 513	3 430	2%	14
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	26 328	1	26 329	25 948	1%	24
CCBBO	10 088	4	10 092	9 832	3%	30
CCBBO/ Trévidel	108	0	108	107	1%	23
CCBI	6 690	0	6 690	6 643	0%	29
TOTAL	113 454	39	113 493	113 060	0,4%	17



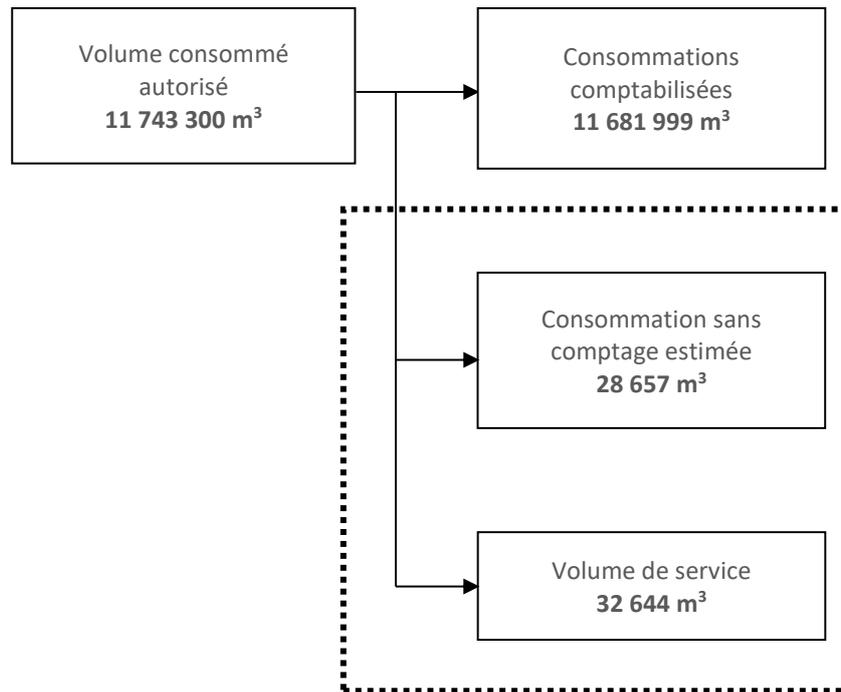
Nombre d'abonnés et densité en 2021



Commentaires : l'exercice 2021 est marqué par le retrait des communes de Pluverlin et Saint Gravé. L'évolution du nombre d'abonnés entre 2020 et 2021 prend en compte ces modifications, toutefois atténuée, par une augmentation sur le territoire (de 2%).

1.5. Eaux traitées

1.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice 2021 :



1.5.2 Volumes mis en distribution au cours de l'exercice

Périmètre	Volume mis en distribution 2021 (estimations faites pour 3 périmètres)
a : Roi Morvan Communauté pour partie	1 305 391
RMCom / Guémené	296 603
RMCom / Roudouallec	52 006
RMCom / Langonnet	143 384
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	3 970 030
Ploërmel Communauté / Josselin	899 590
OBC / BVO	1 034 831
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	1 761 540
Sérent - Lizio	602 411
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	2 228 283
CCBBO	1 275 455
CCBBO / Trévidel	9 986
CCBI	525 652
TOTAL	14 105 163

Les volumes répondent aux besoins de chaque périmètre (les échanges d'eau entre périmètres ne sont pas pris en compte). Ils sont soit livrés par Eau du Morbihan au titre des compétences Production et Transport, soit par tout service de distribution limitrophe.

L'évolution du périmètre Eau du Morbihan pour la compétence à la carte Distribution entre 2019 et 2021 ne permet pas d'identifier précisément le volume mis en distribution pour 2021 pour plusieurs secteurs, dans la mesure où les points de comptage en limite de territoire n'étaient pas effectifs au 1^{er} janvier 2021.

Des estimations ont été réalisées à partir des volumes consommés par territoire (« b » pour Colpo – Plaudren, « d » pour Caden – Malansac, BVO pour Pluherlin – Saint Gravy).

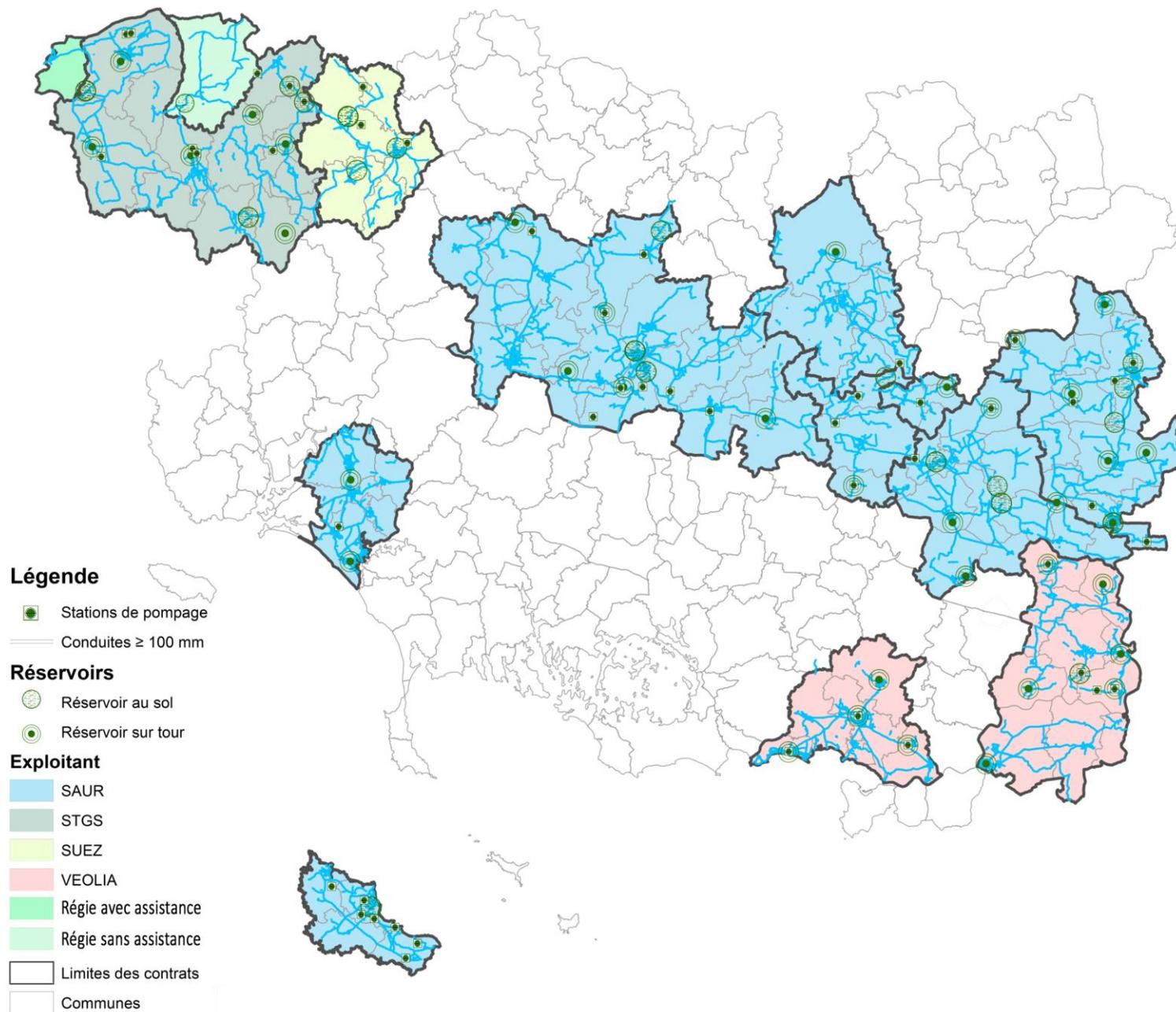
Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le 05/07/2022

ID : 056-255601072-20220705-CS_2022_043-DE

Patrimoine Distribution Eau du Morbihan



1.5.3 Volumes vendus au cours de l'exercice

Périmètre	Volume domestique (en m ³)	Volume non domestique (en m ³)	Total Volume 2021 (en m ³)	Total Vol. 2020	variation 2021/2020
a : Roi Morvan Communauté pour partie	1 052 868	0	1 052 868	1 160 616	-9%
RMCom / Guémené	175 177	16 712	191 889	224 354	-14%
RMCom / Roudouallec	33 248	0	33 248	40 470	-18%
RMCom / Langonnet	101 622	0	101 622	95 491	6%
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	2 217 376	1 297 088	3 514 464	3 519 053	0%
Ploërmel Communauté / Josselin	510 411	190 424	700 835	685 812	2%
OBC / BVO	740 717	9 153	749 870	789 543*	-5%
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	1 231 669	121 030	1 352 699	1 260 951	7%
Sérent-Lizio	275 504	236 362	511 866	453 088	13%
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	1 948 302	25 376	1 973 678	1 919 096	3%
CCBBO	824 830	246 263	1 071 093	1 022 442	5%
CCBBO / Trévidel	7 201	0	7 201	8 502	-15%
CCBI	420 666	0	420 666	405 735	4%
TOTAL	9 539 591	2 142 408	11 681 999	11 585 153	1%

*correction apportée par rapport au RPQS 2020.



Commentaires : le volume enregistré en 2021 augmente légèrement (+1%). On peut ainsi observer sur les périmètres :

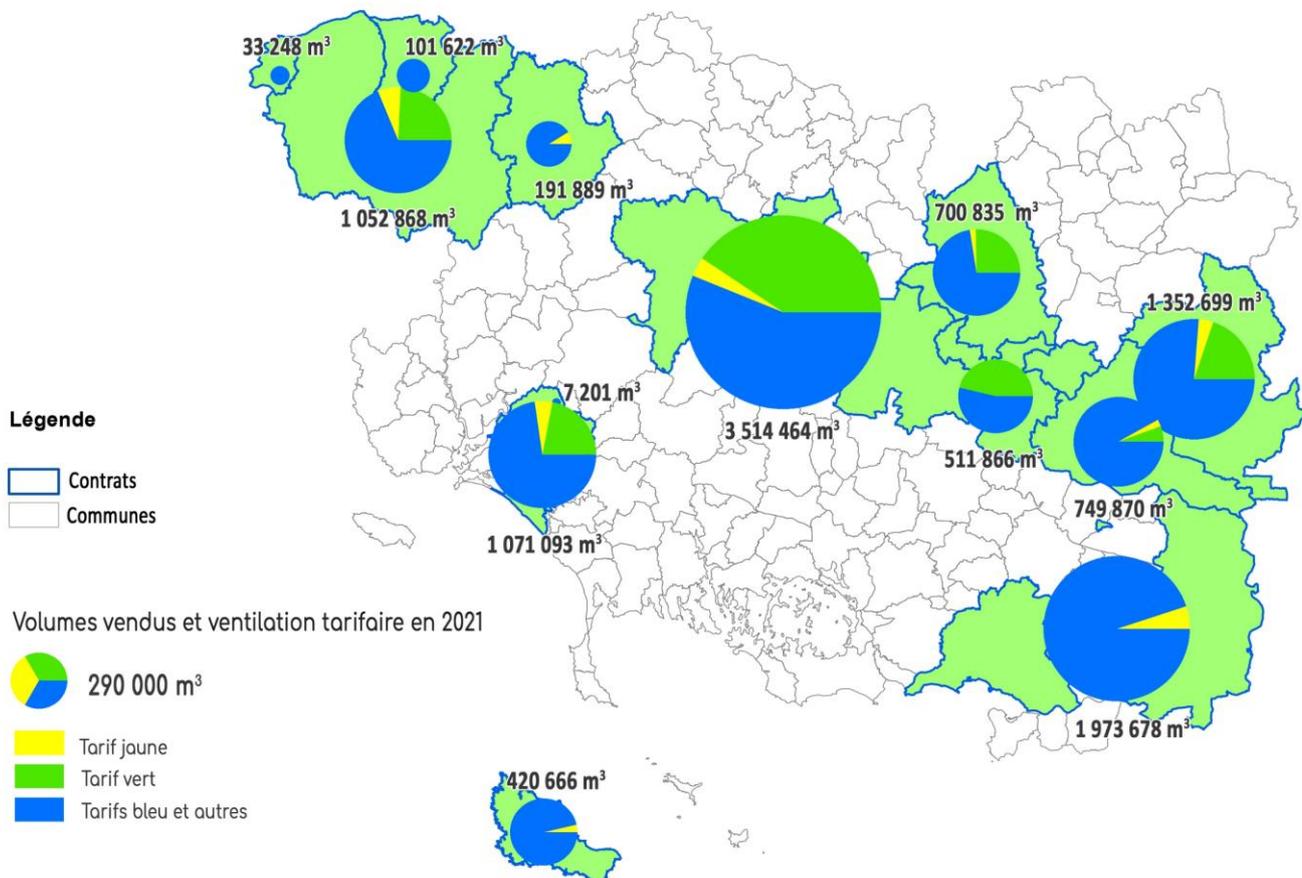
- a : Roi Morvan Communauté pour partie, une baisse des volumes consommés en raison d'une relève de compteurs aux abonnés avancée (355 jours) ;
- Roi Morvan Communauté / Guémené, une baisse du volume consommé en raison d'une relève des compteurs aux abonnés avancée lié à un changement d'exploitant au 1^{er} janvier 2022 (336 jours) ;
- Ploërmel Communauté / Josselin, une augmentation des volumes consommés en raison d'une relève des compteurs aux abonnés décalée (383 jours) ;
- Oust à Brocéliande Communauté (OBC) / Basse Vallée de l'Oust (BVO), une baisse de la consommation liée au retrait des communes de Pluherlin et Saint Gravé, qui ont rejoint le SIAEP de Questembert ;
- CCBBO / Trévidel, une baisse des volumes consommés en raison d'une relève des compteurs aux abonnés avancée (310 jours) ;
- Une répartition entre abonnés domestiques et abonnés non domestiques évolutive (liste établie

par l'agence de l'eau Loire-Bretagne), biaisant ainsi la comparaison 2020/2021 par catégorie d'abonnés.

Comme précisé plus haut page 14, les abonnés non domestiques sont ceux définis par l'agence de l'eau ; il n'y a pas nécessairement de corrélation avec les gros ou très gros consommateurs souscrivant des tarifs jaune ou vert. Toutefois, pour apprécier les variations entre deux exercices consécutifs, le tableau suivant est intégré au présent rapport :

Intégralité du périmètre	Volume 2020		Volume 2021	
	(en m ³)	(en %)	(en m ³)	(en %)
Abonnés ayant souscrit un tarif jaune	472 866	4,1	460 182	3,9
Abonnés ayant souscrit un tarif vert	2 869 959	24,8	2 643 611	22,6
Abonnés tout tarif	11 585 153	100	11 681 999	100

Volumes vendus et ventilation tarifaire pour 2021



1.5.4 Autres volumes

Les volumes exposés dans cette partie sont les volumes consommés sans comptage et les volumes de service du réseau. Les volumes consommés sans comptage représentent les volumes utilisés par les essais des poteaux et bornes d'incendie. Les volumes de service du réseau concernent les nettoyages des réservoirs, la désinfection après travaux, les purges et lavages de conduites, les volumes utilisés par les analyseurs de chlore ou tout analyseur en ligne.

Ces volumes sont estimés par les exploitants à partir de la fiche ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

Périmètre	Volume consommé non compté (en m ³)	Volume de service (en m ³)	Total 2021 (en m ³)	Total 2020 (en m ³)	Variation 2021/2020 (en %)
a : Roi Morvan Communauté pour partie	2 630	3 437	6 067	6 037	0%
RMCom / Guémené	4 451		4 451	4 268	4%
RMCom / Roudouallec	100	150	250	250	0%
RMCom / Langonnet	1 200		1 200	800	50%
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	4 885	2 478	7 363	8 859	-17%
Ploërmel Communauté / Josselin	3 006	821	3 827	3 423	12%
OBC / BVO	1 763	5 168	6 931	8 243	-16%
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	1 151	5 494	6 645	6 233	7%
Sérent - Lizio	442	130	572	1 401	-59%
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	4 590	12 170	16 760	18 716	-10%
CCBBO	3 996	1 965	5 961	4 569	30%
CCBBO / Trévidel	0	0	0	64	-100%
CCBI	443	831	1 274	1 369	-7%
TOTAL	28 657	32 644	61 301	64 232	-5%

1.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Périmètre	Linéaire de réseau hors branchements (en km) 2021	Linéaire de réseau hors branchements (en km) 2020	Variation 2021/2020 (en %)
a : Roi Morvan Communauté pour partie	967,520	967,800	0,0%
RMCom / Guémené	319,950	320,060	0,0%
RMCom / Roudouallec	43,830	43,830	0,0%
RMCom / Langonnet	141,000	141,000	0,0%
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	1 578,890	1 572,498	0,4%
Ploërmel Communauté / Josselin	426,213	420,885	1,3%
OBC / BVO	546,593	645,389	-15,3%
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	759,520	760,401	-0,1%
Sérent - Lizio	247,165	243,389	1,6%
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	1 111,068	1 113,441	-0,2%
CCBBO	343,507	331,255	3,7%
CCBBO / Trévidel	4,990	4,711	5,9%
CCBI	233,768	233,000	0,3%
TOTAL	6724,014	6 797,659	-1,1%

Le linéaire du réseau de canalisations en service est de **6 724 kilomètres au 31/12/2021**.

Commentaire : l'évolution du linéaire s'explique par les retraits de communes au 1^{er} janvier 2021.



2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement). L'assemblée délibérante de Eau du Morbihan vote les tarifs concernant la facture d'eau.

Les tarifs 2021 ont été votés par le Comité Syndical le 8 décembre 2020 de la façon suivante :

- **un tarif BLEU** : applicable pour un usage domestique et assimilé hors usages de gros ou très gros consommateurs à conventionnement volontaire spécifique ;
- **un tarif JAUNE** : à destination des gros consommateurs sous réserve de la souscription volontaire d'une convention de facturation pour la fourniture d'eau potable ;
- **un tarif VERT** : à destination des très gros consommateurs sous réserve de la souscription volontaire d'une convention de facturation pour la fourniture d'eau potable.

Sont également votées des tarifications particulières pour les usages agricoles, les usages communaux, les bornes de puisage.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

Le schéma portant sur la structure budgétaire de Eau du Morbihan est joint en annexe 1, applicable pour 2021.

Les tarifs applicables aux **01/01/2021** et **01/01/2022** sont indiqués dans le tableau ci-après.

Tarifs		Au 01/01/21	Au 01/01/22
Tarif BLEU			
Part fixe (€ HT)	Abonnement compteur ordinaire Ø15/20	75 €	75 €
	Abonnement compteur Ø30/40	160 €	160 €
	Abonnement compteur Ø60/80	214 €	214 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche 1 : 0 à 30 m ³	1,59 €/m ³	1,59 €/m ³
	Tranche 2 : 31 à 500 m ³	1,67 €/m ³	1,67 €/m ³
	Tranche 3 : au-delà de 500 m ³	1,38 €/m ³	1,41 €/m ³
Tarif JAUNE			
Part fixe (€ HT)	Abonnement forfaitaire par site	1 646 €	1 646 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		1,32 €/m ³	1,35 €/m ³
Tarif VERT			
Part fixe (€ HT)	Abonnement forfaitaire par site	8 268 €	8 268 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Période basse saison : janvier-juin et novembre-décembre	1,00 €/m ³	1,02 €/m ³
	Période d'étiage : juillet-octobre	1,07 €/m ³	1,10 €/m ³
Usages agricoles (pour 2021 et 2022) et communaux (pour 2022)			
Part fixe (€ HT)	Abonnement compteur ordinaire Ø15/20	75 €	75 €
	Abonnement compteur Ø30/40	160 €	160 €
	Abonnement compteur Ø60/80	214 €	214 €
	Compteur supplémentaire Ø15/20 (*)	40 €	40 €
	Compteur supplémentaire Ø30/40 (*)	50 €	50 €
	Compteur supplémentaire Ø60/80 (*)	130 €	130 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche 1 : 0 à 30 m ³	1,59 €/m ³	1,59 €/m ³
	Tranche 2 : 31 à 500 m ³	1,67 €/m ³	1,67 €/m ³
	Tranche 3 : au-delà de 500 m ³	1,38 €/m ³	1,41 €/m ³
Usages communaux			
Part fixe (€ HT)	Abonnement 1er compteur	103 €	Cf supra
	Compteur supplémentaire	40 €	Cf supra
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		1,32 €/m ³	Cf supra
Bornes de puisage			
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		1,38 €/m ³	1,41 €/m ³
Taxes et redevances			
Redevances	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,30 €/m ³	0,30 €/m ³
Taxes	Taux de TVA	5,50%	5,50%

La décomposition des parts exploitants et collectivité figure pour chaque contrat en annexe 2.

Les tarifs relatifs aux frais d'accès applicables aux **01/01/2021** et **01/01/2022** sont indiqués dans le tableau ci-après.

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
 Reçu en préfecture le 05/07/2022
 Affiché le **05/07/2022**
 ID : 056-255601072-20220705-CS_2022_043-DE

Périmètre	Frais d'accès au 01/01/2021	Frais d'accès au 01/01/2022
a : Roi Morvan Communauté pour partie	30,33€	31,06€
RMCom / Guémené	31,44€	30,33€
RMCom / Roudouallec	30,33€	31,06€
RMCom / Langonnet	30,33€	31,06€
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	41,33€	42,47€
Ploërmel Communauté / CC Josselin	43,25€	45,28€
OBC / BVO	42,45€	44,36€
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	40,47€	41,58€
Sérent-Lizio	41,86€	*
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	35,00€	36,19€
CCBBO	43,35€	40,00€
CCBBO / Trévidel	43,35€	
CCBI	41,16€	41,00€

*contrat terminé au 31/12/2021 : Quily et Cruguel = tarifs CC Josselin. Sérent, Lizio et Saint Guyomard = tarifs BVO

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au **01/01/2021** et au **01/01/2022** pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont donnés dans les deux tableaux suivants :



2,72 € TTC le m³ consommé
 (pour une consommation de 120 m³)



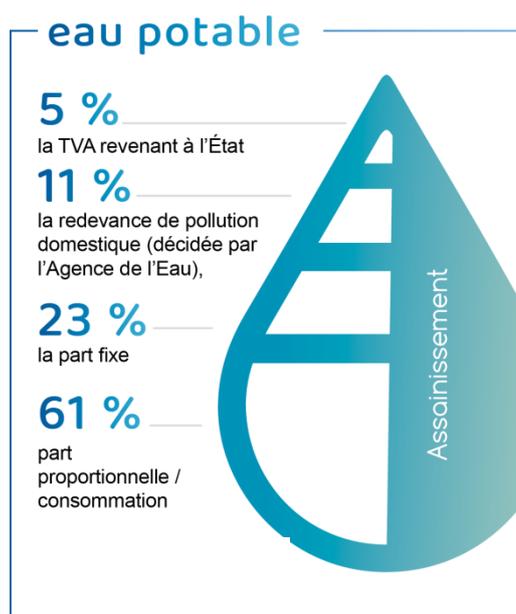
Périmètre	2021								Variation 2021/2020
	Part exploitant	dont abonnement exploitant	Part collectivité	dont abonnement Collectivité	Redevance pollution	HT	TVA	TTC	
a: Roi Morvan Communauté pour partie	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
RMCom / Guémené	202,75 €	39,20 €	70,25 €	35,80 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
RMCom / Roudouallec	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
RMCom / Langonnet	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
b: Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
Ploërmel Cté / CC Josselin	169,30 €	39,44 €	103,70 €	35,56 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
OBC / BVO	182,90 €	61,20 €	90,10 €	13,80 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
c: De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
Sérent-Lizio	167,61 €	48,29 €	105,39 €	26,71 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
d: Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
CCBBO	174,23 €	31,87 €	98,77 €	43,13 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
CCBBO / Trévidel	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
CCBI	157,64 €	60,54 €	115,36 €	14,47 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%



Périmètre	2022								Variation 2022/2021
	Part exploitant	dont abonnement exploitant	Part collectivité	dont abonnement Collectivité	Redevance pollution	HT	TVA	TTC	
a: Roi Morvan Communauté pour partie	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
a2: RMCom pour partie/Ex SIAEP Guémené sur Scorff	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
RMCom / Roudouallec	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
RMCom / Langonnet	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
b: Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
Ploërmel Cté / CC Josselin	175,80 €	41,29 €	97,20 €	33,71 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
OBC / BVO	187,05 €	63,95 €	85,95 €	11,05 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
c: De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
d: Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	0,00 €	0,00 €	273,00 €	75,00 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
e : CCBBO	172,93 €	31,36 €	100,07 €	43,64 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%
CCBI	156,51 €	59,56 €	116,49 €	15,44 €	36,00 €	309,00 €	17,00 €	326,00 €	0,00%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,72 €/m³ (TVA et redevance pollution comprises).

Composition de la facture d'eau 120 m³ au 01/01/2022



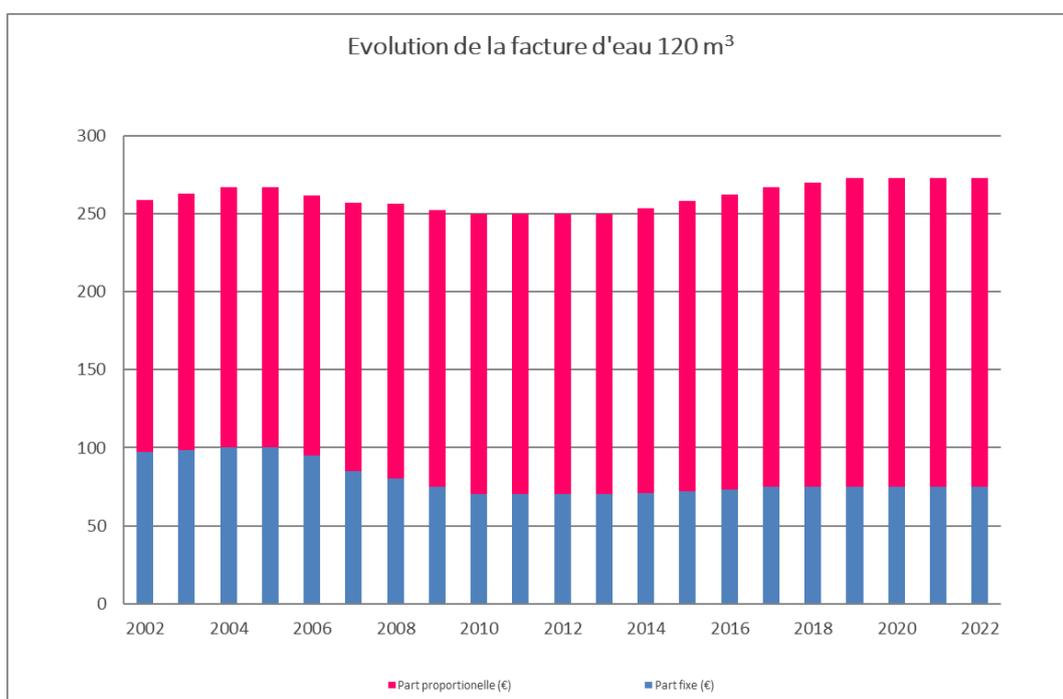
Envoyé en préfecture le 05/07/2022
 Reçu en préfecture le 05/07/2022
 Affiché le **05/07/2022**
 ID : 056-255601072-20220705-CS_2022_043-DE

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a introduit le principe d'un plafonnement de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé, dite part fixe, afin d'inciter à une consommation plus économe de la ressource en eau. L'arrêté du 6 août 2007 et la circulaire du 4 juillet 2008 présentent les modalités de calcul du plafonnement.

Pour les tarifs applicables en 2021, la part fixe représente 27% de la facture 120 m³ calculée hors taxe et hors redevance pollution. Le plafond à prendre en compte est de 30%.

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Total hors TVA en €
2004	269,28
2005	266,72
2006	261,78
2007	256,69
2008	256,50
2009	252,00
2010	250,00
2011	250,00
2012	250,00
2013	250,00
2014	253,40
2015	258,00
2016	262,00
2017	267,00
2018	270,00
2019	273,00
2020	273,00
2021	273,00
2022	273,00



Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle pour le tarif bleu (à l'exception des mensualisés)
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les **volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de 11 681 999 m³** (pour mémoire : 11 585 153 m³ en 2020).

L'évolution des éléments du prix depuis l'exercice précédent s'explique par :

- Les composantes de la rémunération des délégataires qui évoluent suivant des formules de révision contractuelles chaque année,
- La grille tarifaire qui a évolué au 1^{er} janvier 2021.

2.3. Recettes

Les recettes sont explicitées sous forme de tableaux :

- Le premier indique toutes les recettes de Eau du Morbihan au titre de la compétence Distribution (quelle que soit la forme du contrat d'exploitation de chaque périmètre) ;
- Le second indique les recettes des exploitants dans le cadre des affermage ;
- Le troisième indique les recettes des exploitants dans le cadre des marchés de services ;
- Le dernier indique les recettes dans le cadre des délégations de service public à paiement direct.

La mise en œuvre des nouveaux contrats d'exploitation et l'évolution du périmètre Distribution de Eau du Morbihan engendre ponctuellement des variations de recettes.

Recettes de la collectivité :

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le 05/07/2022

ID : 056-255601072-20220705-CS_2022_043-DE

Recettes de la collectivité 2021 (en €)							
Périmètre	Recettes vente d'eau domestiques	dont abonnements domestiques	Recettes de vente d'eau non domestiques	dont abonnements non domestiques	Recettes de volume exporté	Recettes totales	Variation 2021/2020 en %
a : Roi Morvan Communauté pour partie	2 348 122,34	829 987,41	0,00	0,00	82 481,92	2 430 604,26	-5,38%
RMCom / Roudouallec	84 466,00	31 509,04	0,00	0,00	0,00	84 466,00	-26,65%
RMCom / Langonnet	261 937,59	98 188,59	0,00	0,00	891,52	262 829,11	11,84%
RMCom / Guémené	264 744,00	218 340,83	2 945,87	750,08	0,00	267 689,87	59,46%
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	5 447 646,16	394 367,63	1 070 292,19	36 813,08	38 504,32	6 556 442,67	2,70%
Ploërmel Communauté / CC Josselin	494 363,90	231 073,49	49 558,67	8 601,64	0,00	543 922,57	2,22%
OBC / BVO	550 364,05	141 891,47	4 221,90	259,64	0,00	554 585,95	-6,98%
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	2 834 141,49	975 556,79	130 186,81	16 536,00	21 163,52	2 985 491,82	6,32%
Sérent-Lizio	255 032,16	94 227,89	39 526,05	8 026,56	0,00	294 558,21	10,08%
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglo pour partie, Questembert Communauté pour partie	5 002 509,05	1 968 483,12	2 945,87	750,08	0,00	5 005 454,92	0,43%
CCBBO	788 225,08	436 615,90	-975,71	9 710,04	0,00	787 249,37	3,52%
CCBBO / Trévidel	19 617,91	7 819,60	0,00	0,00	0,00	19 617,91	-9,58%
CCBI	421 567,16	104 168,30	0,00	0,00	0,00	421 567,16	-0,95%
TOTAL	18 772 736,89	5 532 230,06	1 298 701,65	81 447,12	143 041,28	20 214 479,82	1,75%

Soit un montant de recettes totales de **20 214 480 € HT** pour l'exercice 2021 (19 866 635,26 € HT en 2020).

Recettes de l'exploitant dans le cadre des affermagés :

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le **05/07/2022**

ID : 056-255601072-20220705-CS_2022_043-DE

Recettes de l'exploitant 2021							
Périmètre	Recettes vente d'eau domestiques	dont abonnements domestiques	Recettes de vente d'eau non domestiques	dont abonnements non domestiques	Recettes de volume exporté	Recettes totales	Variation 2020/2019 en %
RMCom / Guémené	350 111,00 €	117 464,00 €	20 633,00 €	895,92 €	0,00 €	370 744,00 €	-8,97%
Ploërmel Communauté / CC Josselin	796 980,20 €	245 549,23 €	149 156,59 €	254,40 €	0,00 €	946 136,79 €	4,75%
OBC / BVO	1 307 085,16 €	530 019,64 €	9 133,18 €	220,32 €	204 675,48 €	1 520 893,82 €	-3,01%
Sérent-Lizio	477 670,74 €	165 063,51 €	175 245,51 €	241,44 €	33 018,22 €	685 934,47 €	13,37%
CCBBO	1 290 757,93 €	314 883,52 €	242 734,33 €	204,12 €	0,00 €	1 533 492,26 €	5,81%
CCBI	746 974,72 €	400 087,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	746 974,72 €	4,52%
Total	4 969 579,75	1 773 067,74	596 902,61	1 816,20	237 693,70	5 804 176,06	2,77%

Soit un **montant de recettes totales de 5 804 176,06 € HT pour l'exercice 2021** (5 647 585 € HT en 2020 pour les contrats encore en vigueur en 2021).

Recettes de l'exploitant dans le cadre des marchés de services :

Périmètre	Rémunération de l'exploitant 2021 en € HT
CCBBO	5 881,28
RMCom / Roudouallec	25 000,00
TOTAL	30 881,28

Soit un **montant de rémunérations totales (prestataire – Distribution) de 30 881,28 € HT pour l'exercice 2021** (31 301,07 € HT en 2020 pour le contrat encore en vigueur en 2020).

Recettes de l'exploitant dans le cadre de délégation de service public à paiement direct :

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
 Reçu en préfecture le 05/07/2022
 Affiché le 05/07/2022
 ID : 056-255601072-20220705-CS_2022_043-DE

Périmètre	Exercice 2021	
	Rémunérations de l'exploitant	Variation 2021/2020 en %
a : Roi Morvan Communauté pour partie	620 470,64 €	19,6%
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	1 361 040,17 €	0,1%
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	649 000,43 €	12,5%
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	1 190 832,04 €	11,3%
TOTAL	3 821 343,28 €	8,4%

Soit un **montant de rémunérations totales de 3 821 343,28 € HT pour l'exercice 2021** (3 515 247,42 € HT en 2020 en retirant les quatre communes : Colpo, Plaudren, Caden et Malansac).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Focus : métabolites de pesticides et ESA-métolachlore

Le contrôle sanitaire est marqué, en avril 2021, par l'évolution des paramètres suivis ; la liste des substances recherchées par l'ARS a été élargie aux métabolites, sous-produits de pesticides. Certaines unités de production n'étant pas équipées de traitement adapté, l'eau a présenté des teneurs en ESA-métolachlore, métabolite d'un désherbant utilisé en culture de maïs ou légumes, supérieures à la limite réglementaire de 0.1µg/l. Ces valeurs observées restent très inférieures à la valeur sanitaire Vmax définie par les autorités sanitaires à 510µg/l. L'ARS stipule par conséquent que la consommation es sans risque pour la santé.

Afin d'assurer la conformité réglementaire de l'eau, Eau du Morbihan met en œuvre un programme d'actions, tant sur le volet curatif que préventif, qui a permis le retour à la conformité réglementaire courant 2021 sur certains sites. En 2021, deux dossiers de demande de dérogation ont été déposés auprès de l'ARS sur les secteurs de desserte des unités de production de Bot Coët (Ploërdut) et Trévelin (Cléguérec). Les arrêtés préfectoraux du 13/04/2022 autorisent la poursuite de la distribution de l'eau. Trois dossiers sont déposés au premier semestre 2022 (Siloret, Pierre Fendue et La Houssa) pour instruction par l'ARS.

Les METABOLITES dans l'eau du robinet

Pourquoi les métabolites sont évoqués seulement maintenant ?

Jusqu'à présent, les techniques d'analyse ne permettaient pas de détecter les métabolites avec fiabilité.

Grâce aux progrès techniques, aujourd'hui les métabolites et de nombreuses molécules de pesticides sont ajoutées au contrôle sanitaire.

EN 2002	EN 2015
50 MOLECULES DE PESTICIDES RECHERCHÉES	250 MOLECULES DE PESTICIDES RECHERCHÉES

Qu'est-ce qu'un métabolite ?

C'est le produit de la dégradation d'une molécule (de pesticide par exemple).

Dégradation

Pesticides → Métabolites

Comme les pesticides, les métabolites peuvent se retrouver dans l'eau prélevée pour l'eau potable (nappes, rivières, barrages).

Quelles sont les solutions ?

- Poursuivre les actions pour réduire à la source les pesticides.
 - Moins de pesticides utilisés = Moins de pesticides et de métabolites dans l'eau prélevée
- Mettre en place des traitements adaptés aux pesticides et aux métabolites sur les usines de production d'eau potable qui le nécessitent.
- Faire venir de l'eau d'une ressource plus éloignée si le réseau d'eau potable le permet.

Puis-je boire l'eau du robinet ? ✓

En Morbihan, le métabolite le plus détecté est l'ESA-Métolachlore. Pour ce paramètre, la norme de conformité réglementaire est fixée à 0,1 µg/L.

Des concentrations supérieures, pouvant parfois avoisiner 1 µg/L, sont observées dans certains secteurs. Les concentrations retrouvées restent cependant 500 fois plus faibles que la référence sanitaire de 510 µg/L.

En deçà de cette valeur, les autorités sanitaires précisent que cette molécule n'engendre aucun effet néfaste pour la santé.

eaudumorbihan.fr

EQU
Morbihan
service public d'eau potable



Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire – exercice 2021

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
 Reçu en préfecture le 05/07/2022
 Affiché le 05/07/2022
 ID : 056-255601072-20220705-CS_2022_043-DE

Périmètre	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Commentaires sur non-conformités
a : Roi Morvan Communauté pour partie	81	0	83	8	ESA métolachlore (0,26µg/l le 2/8/21 Croisty; 0,24µg/l le 2/8/21 Priziac ; 0,28µg/l le 2/8/21 St Caradec Trégomel; 0,13µg/l le 2/8/21 Lanvenegen; 0,3µg/l le 1/9/21 Priziac ; 0,14µg/l le 1/9/21 Lanvenegen; 0,12µg/l le 4/11/21 Lanvenegen et 0,24µg/l le 1/12/21 Priziac avec LQ :0,1 µg/l)
RMCom / Guémené	22	0	22	0	
RMCom / Roudouallec	7	0	7	0	
RMCom / Langonnet	10	0	10	0	
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	113	0	113	0	
Ploërmel Communauté / Josselin	66	0	66	0	
OBC / BVO	36	0	36	0	
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté et Ploërmel Communauté pour partie	84	0	84	0	

Périmètre	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Commentaires sur non-conformités
Sérent - Lizio	26	0	26	0	
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	112	0	112	0	
CCBBO	38	0	38	0	
CCBI	17	0	20	0	
TOTAL	612	0	617	8	



Le tableau ci-après indique les taux de conformité pour chaque périmètre.

Périmètre	Taux de conformité - microbiologie (P101.1)	Taux de conformité - paramètres physico-chimiques (P102.1)
a : Roi Morvan Cté pour partie	100%	90,36%
RMCom / Guémené	100%	100%
RMCom / Roudouallec	100%	100%
RMCom / Langonnet	100%	100%
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	100%	100%
Ploërmel Communauté / Josselin	100%	100%
OBC / BVO	100%	100%
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	100%	100%
Sérent - Lizio	100%	100%
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	100%	100%
CCBBO	100%	100%
CCBI	100%	100%

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante:

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Les taux de conformité exposés plus haut sont consolidés en les pondérant par les volumes consommés ou vendus.

Ainsi pour 2021, le taux de conformité consolidé pour ce qui concerne la microbiologie est de **100%** et le taux de conformité consolidé pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques est de **98,7%**.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2b)

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
 Reçu en préfecture le 05/07/2022
 Affiché le **05/07/2022**
 ID : 056-255601072-20220705-CS_2022_043-DE

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. Les 30 points d'inventaire des réseaux ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux sont acquis. Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux sont acquis.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

Plan de réseaux	15 points
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable, comprenant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures	0 ou 10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	0 ou 5
Inventaire des réseaux	30 points
Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres (procédure de mise à jour comprise)	0 ou 10
Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5 ^{ème} point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5
L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux	0 ou 10
Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5 ^{ème} point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5
Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	75 points
Le plan de réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	0 ou 10
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	0 ou 10
Le plan de réseaux précise la localisation des branchements (compétence distribution uniquement)	0 ou 10
Document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (compétence distribution uniquement)	0 ou 10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	0 ou 10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	0 ou 10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0 ou 10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant d'apprécier notamment le temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	0 ou 5
TOTAL	120

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le **05/07/2022**

ID : 056-255601072-20220705-CS_2022_043-DE

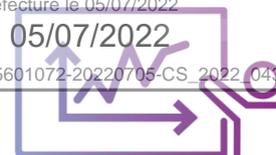
Périmètre	2021
a : Roi Morvan Communauté pour partie	100
RMCom / Guémené	100
RMCom / Roudouallec	100
RMCom / Langonnet	100
b: Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	110
Ploërmel Communauté / CC Josselin	115
OBC / BVO	120
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	110
Sérent-Lizio	120
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	109
CCBBO	110
CCBBO / Trévidel	103
CCBI	110

Les indices exposés ci-dessus sont consolidés en les pondérant par les linéaires de réseau (hors branchement). L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2021 est **109**.

Le détail de l'évaluation de l'indice par périmètre est donné en annexe 3.

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement réseau} = \frac{(\text{conso. comptabilisées} + \text{exportations} + \text{estimation conso. sans comptage} + \text{volume de service})}{(\text{volume produit} + \text{importations})}$$

Pour l'application de la formule précédente, le volume produit et les importations correspondent aux volumes fournis par Eau du Morbihan au service Distribution, déclinés par périmètres.

En %	Pour mémoire			
	Périmètre	Rendement 2020	Seuil rendement 2021 (*)	Rendement 2021
a : Roi Morvan Communauté pour partie		93,77	65,75	85,63
RMCom / Guémené		84,51	65,34	71,30
RMCom / Roudouallec		55,61	65,42	66,96
RMCom / Langonnet		79,32	65,40	74,54
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo		92,03	66,38	87,47
Ploërmel Communauté / Josselin		82,93	66,43	83,28
OBC / BVO		78,41	66,11	77,71
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie		73,11	66,03	82,20
Sérent - Lizio		85,74	66,24	85,06
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie		85,15	65,93	82,85
CCBBO		84,77	67,46	87,92
CCBBO / Trévidel		91,80	65,79	84,90
CCBI		86,89	65,99	80,27

(*) Lorsque les pertes d'eau dans les réseaux de distribution dépassent les seuils fixés par le décret n°2012-97 (pris pour l'application de l'article 161 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement), un plan d'actions et de travaux doit être engagé. A défaut, une majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est appliquée.

La mise en œuvre des nouveaux contrats d'exploitation et l'évolution du périmètre Distribution de Eau du Morbihan peuvent biaiser la comparaison entre 2020 et 2021. De plus, la date moyenne de relève des compteurs abonnés peut impacter le calcul du rendement ; ainsi, un recalage sur 365 jours a été opéré dans les calculs.

Pour le calcul du seuil de rendement de réseau de distribution, la valeur de l'indice linéaire de consommation est prise en compte.

L'indice linéaire de consommation se calcule ainsi :

$$\text{ILC} = \frac{(\text{conso. comptabilisées} + \text{exportations} + \text{estimation conso. sans comptage} + \text{volume de service})}{(365 \text{ jours} * \text{longueur du réseau hors branchements})}$$

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
 Reçu en préfecture le 05/07/2022
 Affiché le **05/07/2022**
 ID : 056-255601072-20220705-CS_2022_043-DE

Périmètre	Pour mémoire	
	Indice linéaire de consommation (m ³ /j/km) 2020	Indice linéaire de consommation (m ³ /j/km) 2021
a : Roi Morvan Communauté pour partie	4,08	3,75
RMCom / Guémené	1,95	1,68
RMCom / Roudouallec	2,54	2,09
RMCom / Langonnet	1,87	2,00
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	6,96	6,90
Ploërmel Communauté / Josselin	5,30	7,16
OBC / BVO	5,26	5,56
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	4,69	5,16
Sérent - Lizio	5,66	6,17
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	4,47	4,65
CCBBO	11,38	12,32
CCBBO / Trévidel	4,97	3,95
CCBI	4,77	4,95

Les rendements de réseau de distribution, déclinés par périmètre, sont tous au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice. Le rendement du réseau de distribution est calculé à l'échelle du périmètre Distribution de Eau du Morbihan, soit une valeur de **86% pour l'année 2021** (pour un indice linéaire de consommation moyen de 5,66 m³/j/km pour 2021).

Indices linéaires de consommation et rendements du réseau de distribution 2021

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

05/07/2022

ID : 056-255601072-20220705-CS_2022_043-DE

Légende

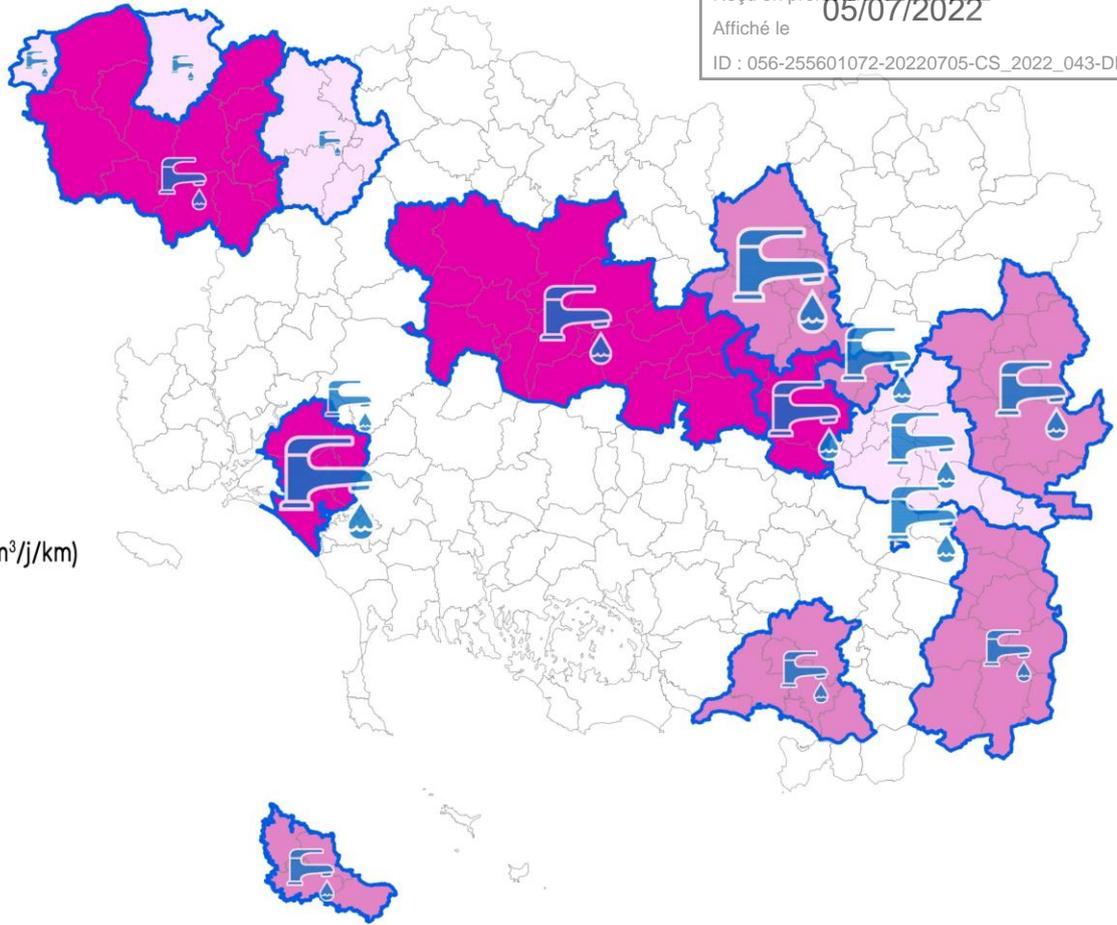
-  Contrats
-  Communes

Rendement 2021

-  ≤ 80%
-  ≤ 85%
-  ≤ 90%
-  > 90%

Indice linéaire de consommation 2021 (m³/j/km)

-  < 3
-  < 5
-  < 7
-  > 7



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Périmètre	Indice des volumes non comptés (m ³ /j/km) 2020	Indice des volumes non comptés (m ³ /j/km) 2021
a : Roi Morvan Communauté pour partie	0,29	0,66
RMCom / Guémené	0,39	0,77
RMCom / Roudouallec	2,04	1,09
RMCom / Langonnet	0,50	0,73
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	0,62	0,72
Ploërmel Communauté / Josselin	1,11	1,43
OBC / BVO	1,48	1,31
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	1,77	1,20
Sérent - Lizio	0,96	1,08
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	0,82	0,53
CCBBO	2,06	1,79
CCBBO / Trévidel	0,48	0,83
CCBI	0,74	1,23

L'indice linéaire des volumes non comptés se calcule ainsi :

$$ILV = \frac{\text{(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes)}}{\text{(365 jours * longueur du réseau hors branchements en km)}}$$

Les indices exposés ci-avant sont consolidés en les pondérant par les linéaires de réseau (hors branchement). Pour l'année **2021**, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **0,92 m³/j/km**.

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau se calcule ainsi :

$$ILP = \frac{\text{pertes}}{(365 \text{ jours} * \text{longueur du réseau hors branchements en km})}$$

Périmètre	Pour mémoire	
	Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /j/km) 2020	Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /j/km) 2021
a : Roi Morvan Communauté pour partie	0,27	0,64
RMCom / Guémené	0,36	0,73
RMCom / Roudouallec	2,03	1,07
RMCom / Langonnet	0,49	0,71
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	0,60	0,71
Ploërmel Communauté / Josselin	1,09	1,41
OBC / BVO	1,45	1,28
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	1,74	1,18
Sérent - Lizio	0,94	1,07
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	0,78	0,50
CCBBO	2,04	1,74
CCBBO / Trévidel	0,44	0,83
CCBI	0,72	1,22

Les indices exposés ci-dessus sont consolidés en les pondérant par les linéaires de réseau (hors branchement). Pour l'année **2021**, l'indice linéaire des pertes est de **0,89 m³/j/km**.

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou l'exploitant) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
 Reçu en préfecture le 05/07/2022
 Affiché le **05/07/2022**
 ID : 056-255601072-20220705-CS_2022_043-DE

	Taux moyen de renouvellement en %
a : Roi Morvan Communauté pour partie	0,3%
RMCom / Guémené	0,1%
RMCom / Roudouallec	0,0%
RMCom / Langonnet	0,0%
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	0,4%
Ploërmel Communauté / CC Josselin	0,2%
OBC / BVO	0,3%
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	0,4%
Sérent-Lizio	0,3%
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	0,5%
CCBBO	0,3%
CCBBO / Trévidel	0,6%
CCBI	0,3%

Pour l'année **2021**, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,4%** (pour mémoire : 0,4% pour 2020).



Rendement du réseau de distribution : 86%
 Indice linéaire de pertes en réseau : 0,89 m³/j/km
 Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,4%

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.4. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} \times 1000$$

Périmètre	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées pour 1 000 abonnés 2021
a : Roi Morvan Communauté pour partie	0,46
RMCom / Guémené	0,00
RMCom / Roudouallec	2,30
RMCom / Langonnet	0,00
b: Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	5,28
Ploërmel Communauté / CC Josselin	2,98
OBC / BVO	5,43
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	3,70
OBC / Sérent-Lizio	3,99
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	1,33
CCBBO	3,57
CCBBO / Trévidel	0,00
CCBI	4,04

Pour l'année **2021**, 354 interruptions de service non programmées ont été dénombrées (498 en 2020), soit un taux d'occurrence moyen des interruptions de service non-programmées de **3,12 pour 1 000 abonnés** à l'échelle du périmètre Distribution de Eau du Morbihan (3,22 pour 1 000 abonnés en 2020).

3.5. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans ses règlements de service, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jour ouvré après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année **2021**, le taux de respect de ce délai est de **99 %** (99% en 2020).

3.6. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

Distribution	2020	2021
Encours de la dette au 31 décembre (en €)	51 381 470	48 698 533
Epargne brute annuelle (en €)	8 139 201	8 123 574
Durée d'extinction de la dette (en années)	6,31 6 ans et 4 mois	5,99 6 ans

Commentaire : Malgré un recours à l'emprunt en 2021 à hauteur de 4 M€, l'encours de la dette est en diminution de 2.68 M€. Cette diminution est due notamment au transfert de la compétence Distribution et donc des emprunts des communes de Pluherlin et St Gravé.



3.7. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2020 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

Périmètre	Taux d'impayés 2019 en %	Taux d'impayés 2020 en %
a : Roi Morvan Communauté pour partie	1,82	2,83
RMCom / Guémené	2,33	2,06
RMCom / Roudouallec		4,86
RMCom / Langonnet		3,81
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	0,95	0,12
Ploërmel Communauté / Josselin	1,38	1,34
OBC / BVO	2,17	1,26
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	0,59*	0,23
Sérent - Lizio	1,20	1,03
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	-	0,89
CCBBO	0,56	0,44
CCBBO / Trévidel	0,16	0,00
CCBI	0,93	0,58

*Roc Saint André uniquement

Les taux exposés ci-dessus sont consolidés en les pondérant par le chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de 2020. Pour l'année **2021**, le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2020 est de **0,78%**.



3.8. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature, relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites Oui Non

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Périmètre	Taux de réclamations pour 1000 abonnés 2020	Taux de réclamations pour 1000 abonnés 2021
a : Roi Morvan Communauté pour partie	0,18	0,27
RMCom / Guémené	4,67	6,67
RMCom / Roudouallec	0,00	0,00
RMCom / Langonnet	0,00	0,00
b : Centre Morbihan Communauté, Plaudren et Colpo	3,24	1,92
Ploërmel Communauté / Josselin	0,64	2,04
OBC / BVO	2,48	2,04
c : De l'Oust à Brocéliande Communauté pour partie et Ploërmel Communauté pour partie	2,47	1,77
Sérent - Lizio	2,04	1,42
d : Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglomération pour partie, Questembert Communauté pour partie	1,58	0,42
CCBBO	3,76	1,59
CCBBO / Trévidel	0,00	0,00
CCBI	3,61	2,24

Les taux exposés ci-dessus sont consolidés en les pondérant par le nombre d'abonnés. Pour l'année **2021**, le taux de réclamations est de **1,48 pour 1 000 abonnés** (2,28 pour 1 000 abonnés en 2020).

4. Financement des investissements

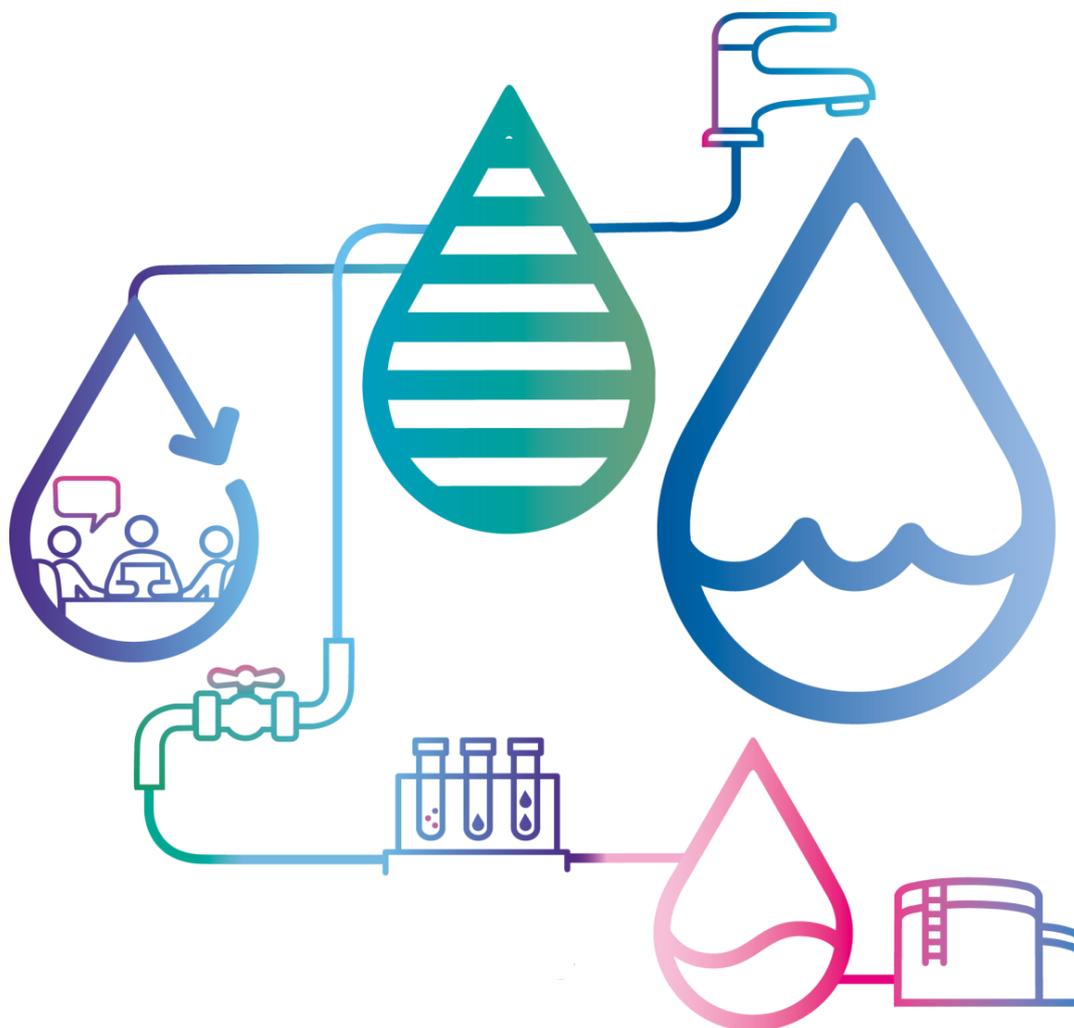
Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le 05/07/2022
ID : 056-255601072-20220705-CS_2022_043-DE

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb. Il ne reste plus de branchement en plomb identifié à ce jour.

4.2. Montants financiers

Il s'agit du montant HT des travaux ayant fait l'objet, dans l'année, d'un ordre de service ou d'un bon de commande. Le montant ne correspond donc pas nécessairement aux données budgétaires (qui mentionnent les programmes annuels prévus) ni au compte administratif (qui mentionne les paiements effectivement réalisés). Dans le cas présent, seuls les marchés publics d'un montant supérieur à 20 000 € HT et notifiés courant 2021 sont pris en compte.



Collège territorial	Intitulé du marché	Montant H.T.	Montant des subventions AELB en HT
RMCom	Programme exceptionnel 2021 Langonnet	326 463,40 €	151 641,20 €
CCBBO	Accord cadre bon de commande 2021 - 2023 CCBBO	Max 480 000 €	
CCBBO	Programme 2021 CCBBO	316 490,00 €	
CCBBO	Travaux de traversée voie SNCF KERVIGNAC	23 069,00 €	
CCBI	Accord cadre bon de commande 2021 - 2023 CCBI	Max 300 000 €	
CCBI	Programme 2021 CCBI	259 065,00 €	
OBC	Accord cadre bon de commande 2021 -2023 OBC	Max 870 000 €	
OBC	Programme 2021 OBC	749 308,00 €	
ASB	Accord cadre bon de commande 2021 - 2023 ASB	Max 450 000 €	
ASB	Programme 2021 ASB	567 798,00 €	
ASB	Travaux réhabilitation extérieure réservoir de Damgan	124 956,00 €	
RMCom	Accord cadre bon de commande 2021 - 2023 RMC	Max 660 000 €	
CMC	Accord cadre bon de commande 2021 - 2023 CMC	Max 900 000 €	
Ploërmel Communauté	Accord cadre bon de commande 2021 PLOERMEL (renouvelable)	Max annuel 500 000 €	65 000 € (CVM)
EDM	Maitrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des ouvrages de stockage d'eau potable - Patrimoine Distribution - Programme Exceptionnel 2022-2023	42 300,00 €	
EDM	Maitrise d'œuvre pour la mise en œuvre du Programme CVM - Patrimoine Distribution - Programme Exceptionnel 2022-2023	44 100,00 €	
Redon Agglo	Programme 2021 Redon Agglo	336 532,50 €	
Redon Agglo	Accord cadre bon de commande 2021 2022 REDON AGGLO	Mini 50 000 € HT Max 130 000 € HT	
RMCom	Programme 2021 Roi Morvan Communauté	609 943,55 €	
CMC	Programme 2021 Centre Morbihan Communauté	927 866,20 €	

AELB : agence de l'eau Loire Bretagne

L'état récapitulatif des marchés publics passés est fourni en annexe 4.

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

Répartition de l'encours de la dette au 31 décembre (en €)		
Distribution	2020	2021
Dette supportée directement par Eau du Morbihan	51 381 470	48 698 533

Annuité de la dette (en €)			
Distribution		2020	2021
Montants remboursés pendant l'exercice	En capital	6 115 319	6 111 179
	En intérêts	741 124	625 550
	Total	6 856 443	6 736 729

Commentaire :

Le montant des annuités 2021 sont au même niveau que l'année 2020.

4.4. Amortissements

Amortissements (en €)		
Distribution	2020	2021
Dotations aux amortissements	5 576 251	5 631 983

Pour l'année 2021, la **dotation aux amortissements – Distribution, a été de 5 631 983 €.**

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux et projets à l'étude

Lors du comité syndical du 29 janvier 2021, un plan pluriannuel d'investissement (PPI) a été présenté pour la période 2021-2025 dans le cadre du débat d'orientation budgétaire (DOB).

Ce plan regroupe les programmes pluriannuels de travaux adoptés et les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.

Extrait du PPI – 29 janvier 2021 – compétence Distribution

	Commissions locales	Opérations	localisation	2020 et antérieur	2021 dont Restes à réaliser	2022	2023	2024	2025	2026 et suivants	total
DISTRIBUTION	périmètre Distribution	Programmes antérieurs		9,36	4,04						13,40
	périmètre Distribution	Programme 2021-2023			4,41	7,33	7,33	2,93			22,00
	périmètre Distribution	Programme 2024-2026						4,40	7,33		11,73
	TOTAL DISTRIBUTION					8,45	7,33	7,33	7,33	7,33	
					Total PPI 2021-2025					37,77	

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le 05/07/2022

ID : 056-255601072-20220705-CS_2022_043-DE

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Le comité syndical de Eau du Morbihan a voté une participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL) à hauteur de **0,15 €** par abonné par an, soit un montant de **16 591,95 €** au titre de 2021.

Les exploitants sont également signataires d'une convention relative au FSL (abandons des frais + abandons de créance à hauteur de 25 € forfaitairement par dossier accepté).



6. Tableau récapitulatif des indicateurs

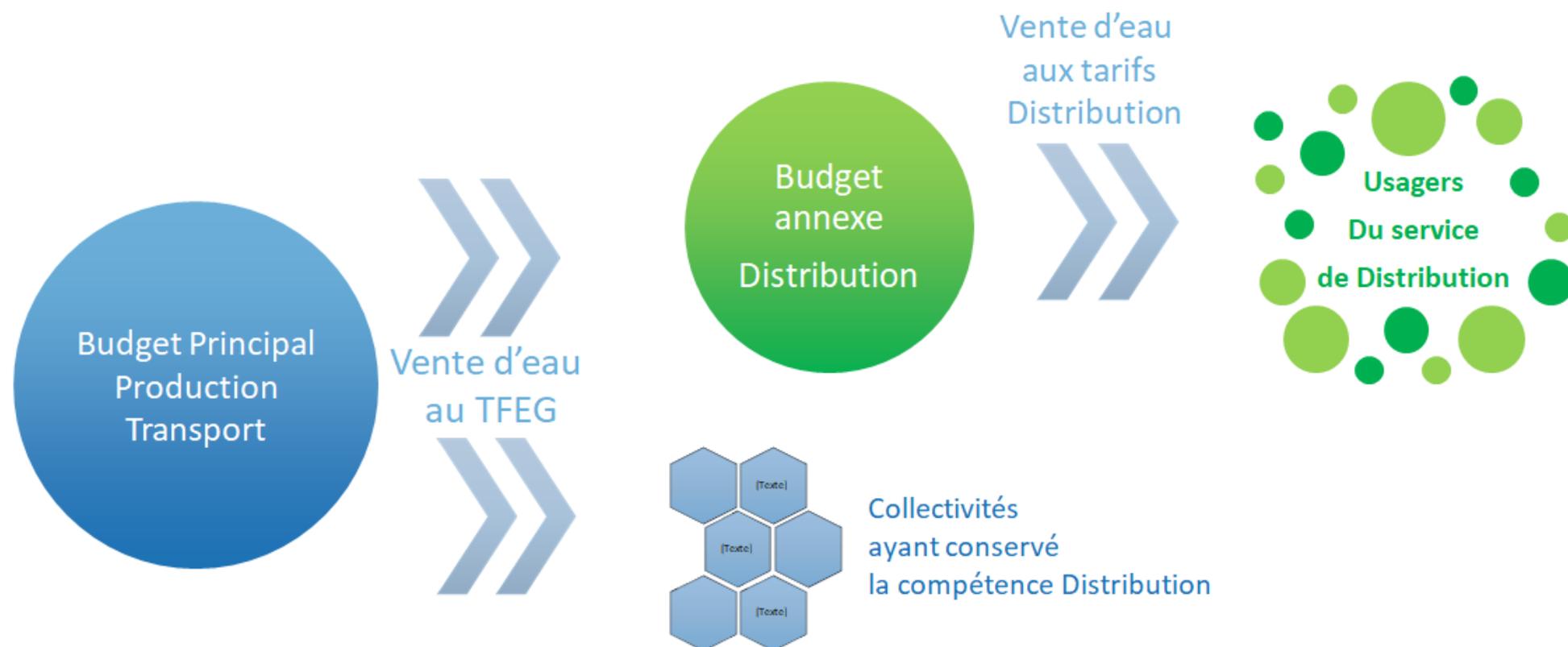
Envoyé en préfecture le 05/07/2022
 Reçu en préfecture le 05/07/2022
 Affiché le 05/07/2022
 ID : 056-255601072-20220705-CS_2022_043-DE



Consolidation sur le territoire Eau du Morbihan - compétence Distribution		Exercice 2020	Exercice 2021
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	208 692	210 043
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,72€	2,72€
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	1 jour ouvré	1 jour ouvré
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,7 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,7 %	98,7 %
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	109 / 120	109 / 120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	87 %	86 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	0,73 m ³ /j/km	0,92 m³/j/km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	0,71 m ³ /j/km	0,89 m³/j/km
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,4 %	0,4 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,001 €/m ³	0,001 €/m³
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	3,34 ‰ abonnés	3,12 ‰ abonnés
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	98 %	99 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité - Distribution	6,3 années	6 années
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,19 %	0,78 %
P155.1	Taux de réclamations	2,28 ‰ abonnés	1,48 ‰ abonnés

ANNEXE 1 - Structure budgétaire

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le 05/07/2022
ID : 056-255601072-20220705-CS_2022_043-DE



ANNEXE 2 – Tarifs au 01/01/2021 et au 01/01/2022

Tarifs au 1er janvier 2021		a: Roi Morvan Cté pour partie	b: Centre Morbihan Cté Plaudren, Colpo pour partie	c: De l'Oust à Brocéliande Cté pour partie et Ploërmel Cté pour partie	d: Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglo pour partie, Questembert Cté pour partie	CCBI		RMC / Guémené		RMC / Roudouallec	RMC / Langonnet
Désignation	Unité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité
Abonnement ordinaire	abonnés	75,00 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an	14,47 €/an	60,54 €/an	35,80 €/an	39,20 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an
Tranche de 0 à 30 m³ (/an)	m³	1,59 €/m³	1,59 €/m³	1,59 €/m³	1,59 €/m³	0,813 €/m³	0,777 €/m³	0,227 €/m³	1,363 €/m³	1,59 €/m³	1,59 €/m³
Tranche de 31 à 100 m³ (/an)	m³	1,67 €/m³	1,67 €/m³	1,67 €/m³	1,67 €/m³	0,85 €/m³	0,82 €/m³	0,307 €/m³	1,363 €/m³	1,67 €/m³	1,67 €/m³
Tranche de 101 à 500 m³ (/an)	m³	1,67 €/m³	1,67 €/m³	1,67 €/m³	1,67 €/m³	0,85 €/m³	0,82 €/m³	0,307 €/m³	1,363 €/m³	1,67 €/m³	1,67 €/m³
Tranche de 501 à 1 000 m³ (/an)	m³	1,38 €/m³	1,38 €/m³	1,38 €/m³	1,38 €/m³	0,56 €/m³	0,82 €/m³	0,117 €/m³	1,263 €/m³	1,38 €/m³	1,38 €/m³
Tranche de 1 001 à 3 000 m³ (/an)	m³	1,38 €/m³	1,38 €/m³	1,38 €/m³	1,38 €/m³	0,56 €/m³	0,82 €/m³	0,117 €/m³	1,263 €/m³	1,38 €/m³	1,38 €/m³
Tranche de 3 001 à 6 000 m³ (/an)	m³	1,38 €/m³	1,38 €/m³	1,38 €/m³	1,38 €/m³	0,566 €/m³	0,814 €/m³	0,117 €/m³	1,263 €/m³	1,38 €/m³	1,38 €/m³
Tranche de 6 001 à 12 000 m³ (/an)	m³	1,38 €/m³	1,38 €/m³	1,38 €/m³	1,38 €/m³	0,566 €/m³	0,814 €/m³	0,117 €/m³	1,263 €/m³	1,38 €/m³	1,38 €/m³
Tranche de 12 001 à 24 000 m³ (/an)	m³	1,38 €/m³	1,38 €/m³	1,38 €/m³	1,38 €/m³	0,572 €/m³	0,808 €/m³	0,117 €/m³	1,263 €/m³	1,38 €/m³	1,38 €/m³
Tranche de 24 001 à 48 000 m³ (/an)	m³	1,38 €/m³	1,38 €/m³	1,38 €/m³	1,38 €/m³	0,572 €/m³	0,808 €/m³	0,117 €/m³	1,263 €/m³	1,38 €/m³	1,38 €/m³
Tranche de 48 001 à 75 000 m³ (/an)	m³	1,38 €/m³	1,38 €/m³	1,38 €/m³	1,38 €/m³	0,584 €/m³	0,796 €/m³	0,117 €/m³	1,263 €/m³	1,38 €/m³	1,38 €/m³
Tranche de 75 001 à 100 000 m³ (/an)	m³	1,38 €/m³	1,38 €/m³	1,38 €/m³	1,38 €/m³	0,584 €/m³	0,796 €/m³	0,117 €/m³	1,263 €/m³	1,38 €/m³	1,38 €/m³
Tranche au-dessus de 100 000 m³ (/an)	m³	1,38 €/m³	1,38 €/m³	1,38 €/m³	1,38 €/m³	0,584 €/m³	0,796 €/m³	0,117 €/m³	1,263 €/m³	1,38 €/m³	1,38 €/m³
Vente en Gros	m³	0,64 €/m³	0,64 €/m³	0,64 €/m³	0,64 €/m³		0,64 €/m³		0,64 €/m³	0,64 €/m³	0,64 €/m³

Redevance pollution domestique	m³	0,30 €/m³
Taxes : taux de TVA	%	5,50%

Tarifs au 1er janvier 2022		a: Roi Morvan Cté pour partie	a2: Roi Morvan Cté pour partie	b: Centre Morbihan Cté Plaudren, Colpo pour partie	c: De l'Oust à Brocéliande Cté pour partie et Ploërmel Cté pour partie	d: Arc Sud Bretagne pour partie, Redon Agglo pour partie, Questembert Cté pour partie	e : CCBBO	CCBI	RMC / Roudouallec
Désignation	Unité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité
Abonnement ordinaire	abonnés	75,00 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an	75,00 €/an
Tranche de 0 à 30 m³ (/an)	m³	1,59 €/m³	1,59 €/m³	1,59 €/m³	1,59 €/m³	1,59 €/m³	1,59 €/m³	1,59 €/m³	1,59 €/m³
Tranche de 31 à 100 m³ (/an)	m³	1,67 €/m³	1,67 €/m³	1,67 €/m³	1,67 €/m³	1,67 €/m³	1,67 €/m³	1,67 €/m³	1,67 €/m³
Tranche de 101 à 500 m³ (/an)	m³	1,67 €/m³	1,67 €/m³	1,67 €/m³	1,67 €/m³	1,67 €/m³	1,67 €/m³	1,67 €/m³	1,67 €/m³
Tranche de 501 à 1 000 m³ (/an)	m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³
Tranche de 1 001 à 3 000 m³ (/an)	m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³
Tranche de 3 001 à 6 000 m³ (/an)	m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³
Tranche de 6 001 à 12 000 m³ (/an)	m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³
Tranche de 12 001 à 24 000 m³ (/an)	m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³
Tranche de 24 001 à 48 000 m³ (/an)	m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³
Tranche de 48 001 à 75 000 m³ (/an)	m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³
Tranche de 75 001 à 100 000 m³ (/an)	m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³
Tranche au-dessus de 100 000 m³ (/an)	m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³	1,41 €/m³
Vente en Gros	m³	0,66 €/m³	0,66 €/m³	0,66 €/m³	0,66 €/m³	0,66 €/m³	0,66 €/m³	0,66 €/m³	0,66 €/m³

Redevance pollution domestique	m³	0,30 €/m³
Taxes : taux de TVA	%	5,50%

Tarifs au 1er janvier 2021		Ploërmel Cté / CC Josselin		OBC / BVO		Sérent-Lizio		CCBBO / Trévidel	CCBBO	
Désignation	Unité	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant
Abonnement ordinaire	abonnés	35,56 €/an	39,44 €/an	13,80 €/an	61,20 €/an	26,71 €/an	48,29 €/an	75,00 €/an	43,13 €/an	31,87 €/an
Tranche de 0 à 30 m ³ (/an)	m ³	0,78 €/m ³	0,81 €/m ³	0,5942 €/m ³	0,9958 €/m ³	0,686 €/m ³	0,904 €/m ³	1,59 €/an	0,585 €/m ³	1,005 €/m ³
Tranche de 31 à 100 m ³ (/an)	m ³	0,497 €/m ³	1,173 €/m ³	0,6498 €/m ³	1,0202 €/m ³	0,645 €/m ³	1,025 €/m ³	1,67 €/an	0,443 €/m ³	1,247 €/m ³
Tranche de 101 à 500 m ³ (/an)	m ³	0,497 €/m ³	1,173 €/m ³	0,6498 €/m ³	1,0202 €/m ³	0,645 €/m ³	1,025 €/m ³	1,67 €/an	0,443 €/m ³	1,247 €/m ³
Tranche de 501 à 1 000 m ³ (/an)	m ³	0,22 €/m ³	1,16 €/m ³	0,372 €/m ³	1,0080 €/m ³	0,404 €/m ³	0,976 €/m ³	1,38 €/an	0,184 €/m ³	1,196 €/m ³
Tranche de 1 001 à 3 000 m ³ (/an)	m ³	0,22 €/m ³	1,16 €/m ³	0,3965 €/m ³	0,9835 €/m ³	0,404 €/m ³	0,976 €/m ³	1,38 €/an	0,184 €/m ³	1,196 €/m ³
Tranche de 3 001 à 6 000 m ³ (/an)	m ³	0,309 €/m ³	1,071 €/m ³	0,3965 €/m ³	0,9835 €/m ³	0,416 €/m ³	0,964 €/m ³	1,38 €/an	0,184 €/m ³	1,196 €/m ³
Tranche de 6 001 à 12 000 m ³ (/an)	m ³	0,398 €/m ³	0,982 €/m ³	0,3965 €/m ³	0,9835 €/m ³	0,44 €/m ³	0,94 €/m ³	1,38 €/an	0,248 €/m ³	1,132 €/m ³
Tranche de 12 001 à 24 000 m ³ (/an)	m ³	0,50 €/m ³	0,88 €/m ³	0,421 €/m ³	0,9590 €/m ³	0,44 €/m ³	0,94 €/m ³	1,38 €/an	0,248 €/m ³	1,132 €/m ³
Tranche de 24 001 à 48 000 m ³ (/an)	m ³	0,525 €/m ³	0,855 €/m ³	0,421 €/m ³	0,9590 €/m ³	0,464 €/m ³	0,916 €/m ³	1,38 €/an	0,311 €/m ³	1,069 €/m ³
Tranche de 48 001 à 75 000 m ³ (/an)	m ³	0,602 €/m ³	0,778 €/m ³	0,421 €/m ³	0,9590 €/m ³	0,476 €/m ³	0,904 €/m ³	1,38 €/an	0,311 €/m ³	1,069 €/m ³
Tranche de 75 001 à 100 000 m ³ (/an)	m ³	0,602 €/m ³	0,778 €/m ³	0,421 €/m ³	0,9590 €/m ³	0,488 €/m ³	0,892 €/m ³	1,38 €/an	0,311 €/m ³	1,069 €/m ³
Tranche au-dessus de 100 000 m ³ (/an)	m ³	0,602 €/m ³	0,778 €/m ³	0,421 €/m ³	0,9590 €/m ³	0,512 €/m ³	0,868 €/m ³	1,38 €/an	0,311 €/m ³	1,069 €/m ³
Vente en Gros	m ³		0,64 €/m ³		0,64 €/m ³		0,64 €/m ³	0,64 €/m ³		0,64 €/m ³

Redevance pollution domestique	m ³	0,30 €/m ³
Taxes : taux de TVA	%	5,50%

Tarifs au 1er janvier 2022		Ploërmel Cté / CC Josselin		OBC / BVO	
Désignation	Unité	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant
Abonnement ordinaire	abonnés	33,71 €/an	41,29 €/an	11,05 €/an	63,95 €/an
Tranche de 0 à 30 m ³ (/an)	m ³	0,777 €/m ³	0,813 €/m ³	0,589 €/m ³	1,001 €/m ³
Tranche de 31 à 100 m ³ (/an)	m ³	0,478 €/m ³	1,192 €/m ³	0,644 €/m ³	1,026 €/m ³
Tranche de 101 à 500 m ³ (/an)	m ³	0,478 €/m ³	1,192 €/m ³	0,644 €/m ³	1,026 €/m ³
Tranche de 501 à 1 000 m ³ (/an)	m ³	0,201 €/m ³	1,179 €/m ³	0,367 €/m ³	1,014 €/m ³
Tranche de 1 001 à 3 000 m ³ (/an)	m ³	0,201 €/m ³	1,179 €/m ³	0,392 €/m ³	0,988 €/m ³
Tranche de 3 001 à 6 000 m ³ (/an)	m ³	0,294 €/m ³	1,086 €/m ³	0,392 €/m ³	0,988 €/m ³
Tranche de 6 001 à 12 000 m ³ (/an)	m ³	0,387 €/m ³	0,993 €/m ³	0,392 €/m ³	0,988 €/m ³
Tranche de 12 001 à 24 000 m ³ (/an)	m ³	0,494 €/m ³	0,886 €/m ³	0,418 €/m ³	0,962 €/m ³
Tranche de 24 001 à 48 000 m ³ (/an)	m ³	0,521 €/m ³	0,859 €/m ³	0,418 €/m ³	0,962 €/m ³
Tranche de 48 001 à 75 000 m ³ (/an)	m ³	0,60 €/m ³	0,78 €/m ³	0,418 €/m ³	0,962 €/m ³
Tranche de 75 001 à 100 000 m ³ (/an)	m ³	0,60 €/m ³	0,78 €/m ³	0,418 €/m ³	0,962 €/m ³
Tranche au-dessus de 100 000 m ³ (/an)	m ³	0,60 €/m ³	0,78 €/m ³	0,418 €/m ³	0,962 €/m ³
Vente en Gros	m ³		0,66 €/m ³		0,66 €/m ³

Redevance pollution domestique	m ³	0,30 €/m ³
Taxes : taux de TVA	%	5,50%

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le **05/07/2022**

ID : 056-255601072-20220705-CS_2022_043-DE

ANNEXE 3 – P103.2B en détail

2021	a: Roi Morvan Cté	Roudouallec	Langonnet	b: Centre Morvihan Cté	c: De l'Oust à Brocéliande	d : Arc Sud Bretagne	CCBI	CCBBO	Trévidel	
Plan de réseaux	15 points	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable, comprenant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	0 ou 5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Inventaire des réseaux	30 points	29	30	30	30	30	29	30	30	28
Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres (procédure de mise à jour comprise)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5	5	5	5	5	5	5	5	5	4
date ou la période de pose pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5	4	5	5	5	5	4	5	5	4
Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	75 points	55	55	55	65	65	65	65	65	60
Le plan de réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	0 ou 10	10	10	10	0	0	10	10	10	10
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Le plan de réseaux précise la localisation des branchements (compétence distribution uniquement)	0 ou 10	0	0	0	10	10	10	10	10	10
Document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (compétence distribution uniquement)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	0 ou 10	10	10	10	10	10	0	10	10	10
mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0 ou 10	0	0	0	10	10	10	0	0	0
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant d'apprécier notamment le temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	0 ou 5	5	5	5	5	5	5	5	5	0
TOTAL	120	99	100	100	110	110	109	110	110	103

2021		Guémené	Josselin	BVO	Sérent-Lizio
Plan de réseaux	15 points	15	15	15	15
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable, comprenant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures	0 ou 10	10	10	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	0 ou 5	5	5	5	5
Inventaire des réseaux	30 points	30	30	30	30
Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres (procédure de mise à jour comprise)	0 ou 10	10	10	10	10
chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5	5	5	5	5
date ou la période de pose pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux	0 ou 10	10	10	10	10
chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5	5	5	5	5
Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	75 points	55	70	75	75
Le plan de réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	0 ou 10	10	10	10	10
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	0 ou 10	10	10	10	10
Le plan de réseaux précise la localisation des branchements (compétence distribution uniquement)	0 ou 10	0	10	10	10
Document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (compétence distribution uniquement)	0 ou 10	10	10	10	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	0 ou 10	0	10	10	10
mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	0 ou 10	10	10	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0 ou 10	10	10	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant d'apprécier notamment le temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	0 ou 5	5	0	5	5
TOTAL	120	100	115	120	120

ANNEXE 4 – Liste des marchés Distribution notifiés en 2021

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
 Reçu en préfecture le 05/07/2022
 Affiché le 05/07/2022
 ID : 056-255601072-20220705-CS_2022_043-DE

Collège territorial	Intitulé du marché	Titulaire	Montant H.T.	Date de notification (signée de l'entreprise)
RMCom	Programme exceptionnel 2021 Langonnet	TOULGOAT	326 463,40 €	04/01/2021
CCBBO	Accord cadre bon de commande 2021 - 2023 CCBBO	SPAC	Max 480 000 €	15/02/2021
CCBBO	Programme 2021 CCBBO	COCA ATLANTIQUE	316 490,00 €	08/04/2021
CCBBO	Travaux de traversée voie SNCF KERVIGNAC	SNCF	23 069,00 €	15/12/2021
CCBI	Accord cadre bon de commande 2021 - 2023 CCBI	DLE OUEST	Max 300 000 €	15/02/2021
CCBI	Programme 2021 CCBI	DEHE TP	259 065,00 €	15/04/2021
OBC	Accord cadre bon de commande 2021 - 2023 OBC	TPC OUEST	Max 870 000 €	16/02/2021
OBC	Programme 2021 OBC	COCA ATLANTIQUE	749 308,00 €	08/04/2021
ASB	Accord cadre bon de commande 2021 - 2023 ASB	STURNO	Max 450 000 €	18/02/2021
ASB	Programme 2021 ASB	STURNO DEHE	567 798,00 €	08/04/2021
ASB	Travaux réhabilitation extérieure réservoir de Damgan	TSM	124 956,00 €	28/06/2021
RMCom	Accord cadre bon de commande 2021 - 2023 RMC	TOULGOAT/TRAOUEN/SBCEA	Max 660 000 €	16/02/2021
CMC	Accord cadre bon de commande 2021 - 2023 CMC	SBCEA	Max 900 000 €	16/02/2021
Ploërmel Communauté	Accord cadre bon de commande 2021 PLOERMEL (renouvelable)	DLE OUEST	Max annuel 500 000 €	16/02/2021
EDM	Maitrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des ouvrages de stockage d'eau potable - Patrimoine Distribution - Programme Exceptionnel 2022-2023	ARTELIA	42 300,00 €	11/03/2021
EDM	Maitrise d'œuvre pour la mise en œuvre du Programme CVM - Patrimoine Distribution - Programme Exceptionnel 2022-2023	ARTELIA	44 100,00 €	29/07/2021
Redon Agglo	Programme 2021 Redon Agglo	SOGEA EUROVIA	336 532,50 €	08/04/2021
Redon Agglo	Accord cadre bon de commande 2021 2022 REDON AGGLO	SATEC	Mini 50 000 € HT Max 130 000 € HT	10/12/2021
RMCom	Programme 2021 Roi Morvan Communauté	TOULGOAT/TRAOUEN/SBCEA	609 943,55 €	09/04/2021
CMC	Programme 2021 Centre Morbihan Communauté	SBCEA/DLE	927 866,20 €	09/04/2021

Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

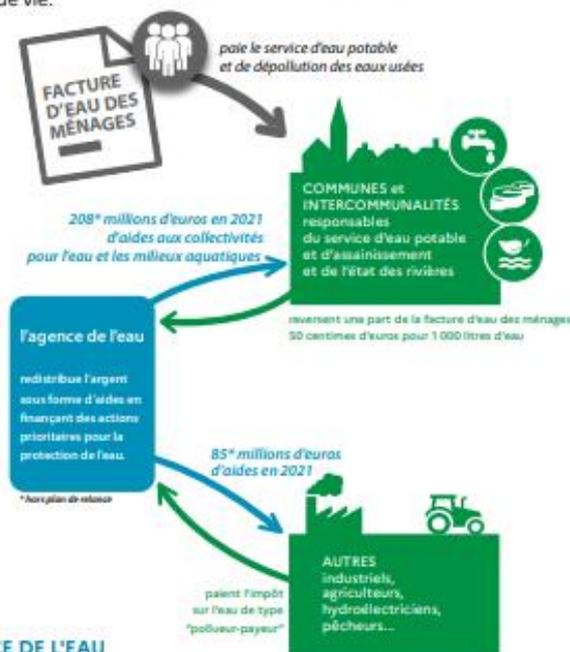
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Dépense - données agrégées disponibles - 2020).

www.services.eaufrance.fr/docs/SDFEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.11, impose à la ou maire ou à la ou président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale joint la présente note d'information et elle chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Ed. mars 2022

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 382 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2021 est la troisième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2021, sur 100 euros d'aides, 11,57 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales. Avec France Relance (État), l'agence a consacré 43,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau.

2

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 45 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2021 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 720 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 340 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 3 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
 Espace d'entreprises Kerast - Bât. B
 18 rue de Sabot
 22440 PLOUFRAGAN
 Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
 armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon - CS 36339
 45063 ORLÉANS CEDEX 2
 Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
 contact@eau-loire-bretagne.fr
 agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon - CS 36339
 45063 ORLÉANS CEDEX 2
 Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
 centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

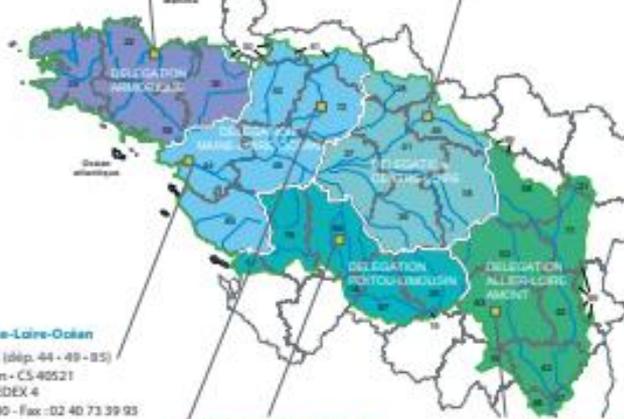
→ Site de Nantes (dépt. 44 - 49 - 85)
 Trux Eugène Vaëin - CS 40521
 44105 NANTES CEDEX 4
 Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
 mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
 → Site du Mans (dépt. 49 - 50 - 53 - 61 - 72)
 17 rue Jean Grimillon - CS 12104
 72021 LE MANS CEDEX 2
 Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
 mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette - CS 20040
 86282 SAINT-BENOÎT CEDEX
 Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
 poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
 Site de Marmillat sud - CS 40039
 63370 LEMPDES
 Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
 allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité  de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

agence.eau-loire-bretagne.fr
 & aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Découvrez les **podcasts**



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr



service public d'eau potable

27 rue de Luscanen • CS 72011 • 56 001 Vannes cedex

02 97 47 91 39 • contact@eaudumorbihan.fr

www.eaudumorbihan.fr